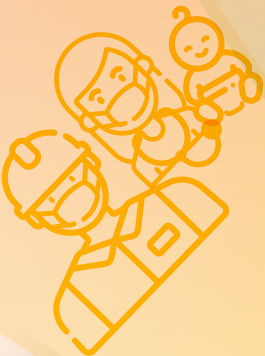
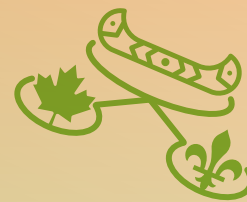


Assemblée des Premières
Nations Québec-Labrador

BILAN ET PERSPECTIVES

Première vague de la pandémie de COVID-19 chez les Premières Nations au Québec

Du 13 mars au 31 juillet 2020





Rédaction

Caroline Fiset, agente de soutien – recherche et évaluation, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
Émilie Grantham, agente de recherche, CSSSPNQL
Patricia Montambault, agente de recherche, CSSSPNQL

Groupe de travail de l'APNQL et de la CSSSPNQL – coordination et soutien à la rédaction

Waseskon Awashish, conseillère en communications, CSSSPNQL
Michel Deschênes, analyste des programmes et des politiques, CSSSPNQL
Marie-Jeanne Disant, agente de développement – plan de surveillance, CSSSPNQL
Matthieu Gill-Bougie, coordonnateur des enquêtes populationnelles, CSSSPNQL
Nancy Gros-Louis McHugh, gestionnaire du secteur de la recherche, CSSSPNQL
Jonathan Leclerc, chargé de projets – processus de gouvernance en santé et en services sociaux, CSSSPNQL
Jean Levasseur-Moreau, chargé de projets – processus de gouvernance en santé et en services sociaux, CSSSPNQL
Patricia Mathias, chargée de projets en communication, CSSSPNQL
Claude Picard, conseiller politique, Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL)

Comité régional

Nadine Gros-Louis, conseillère aux relations gouvernementales, Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN)
Guy Latouche, conseiller en logement et infrastructure, APNQL
M^e Mira Levasseur-Moreau, conseillère en fiscalité autochtone et attachée politique du chef Picard, APNQL
Catherine Lortie, responsable aux opérations et aux communications, Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL)
Jessie Messier, agente du programme SSNA, CSSSPNQL
Claude Picard, conseiller politique, APNQL
Andrée Ruest, soutien aux communications et aux mesures d'urgence, Institut Tshakapesh
Dave Sergerie, conseiller stratégique à la direction générale, Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)
Marjolaine Sioui, directrice générale, CSSSPNQL
Marie-Christine Tremblay, conseillère en communications et en relations publiques, Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL)

Collaboration

Denis Gros-Louis, directeur général, CEPN
Susane King, directrice générale, CDRHPNQ
Mickel Robertson, directeur général, CDEPNQL
Michael Ross, directeur général, IDDPNQL
Marjolaine Tshernish, directrice générale, Institut Tshakapesh

Révision linguistique

Chantale Picard, coordonnatrice des services linguistiques, CSSSPNQL

Graphisme et mise en page

Mireille Gagnon, technicienne en graphisme, CSSSPNQL

L'emploi du masculin dans ce document vise uniquement à alléger le texte, et ce, sans préjudice envers les femmes.
Ce document est aussi disponible en anglais et peut être téléchargé à partir du site Web de l'APNQL, au <https://apnql.com/>.

Toute reproduction, totale ou partielle, doit être préalablement autorisée par l'APNQL au moyen d'une demande acheminée par courrier ou par courriel aux coordonnées ci-dessous.

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
250, place Chef-Michel-Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) G0A 4V0
communications@apnql.com

Crédits photos : communautés de Kanesatake, Kebaowek, Kitigan Zibi, Listuguj, Manawan, Mashteuiatsh, Odanak, Opitciwan, Pessamit et Wendake, flaticon.com et Shutterstock

ISBN : 978-1-77315-313-1

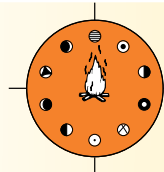
Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada

© APNQL 2020

Commissions et organismes régionaux et réseaux locaux

APNQL



Assemblée des Premières
Nations Québec-Labrador

CDEPNQL



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

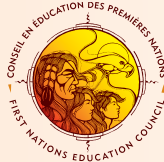
CDRHPNQ



COMMISSION DE
DÉVELOPPEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES DES
PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC

FIRST NATIONS
HUMAN RESOURCES
DEVELOPMENT COMMISSION
OF QUEBEC

CEPN



CSSSPNQL



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

IDDPNQL



IDDPNQL
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Institut
Tshakapesh



INSTITUT
Tshakapesh

RJPN





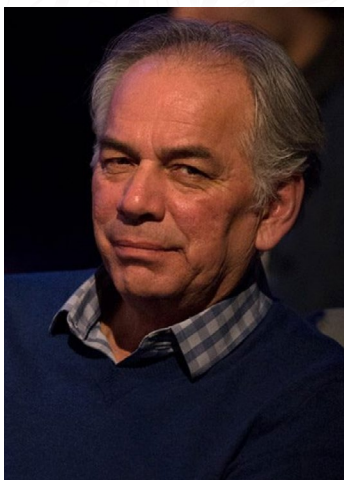
Services santé Masko-Siwin

Services santé Masko-Siwin



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	6
SOMMAIRE EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	8
FACTEURS DE RISQUE ET VULNÉRABILITÉ CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS	9
ÉTAT DE LA SITUATION DU 13 MARS AU 31 JUILLET 2020	10
BILAN RÉGIONAL DES MÉCANISMES DE GESTION DE CRISE DÉPLOYÉS	11
Relations entre les organismes régionaux des Premières Nations et les partenaires gouvernementaux	11
Soutien offert par les commissions et les organismes régionaux des Premières Nations	12
Succès et défis rencontrés par les COR	14
Actions déployées au sein des communautés des Premières Nations	15
Enjeux qui persistent	16
GESTION DE LA CRISE PAR CHAQUE COMMISSION ET ORGANISME RÉGIONAL	18
Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador	18
Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) ..	23
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)	26
Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN)	31
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)	35
Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL)	39
Institut Tshakapesh	44
PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA DEUXIÈME VAGUE DE LA COVID-19	48
Gouvernance par et pour les Premières Nations	48
Santé publique	51
Communications et collaboration	53



AVANT-PROPOS

Si l'on se fie aux données statistiques à l'échelle canadienne que l'on nous communique, la santé de la population des Premières Nations a, jusqu'à maintenant, été moins touchée par la pandémie de la COVID-19 que celle de la population en général. Par ailleurs, on note qu'elle a subi un impact négatif plus grand sur le plan économique.

Alors que les responsables de la santé publique ainsi que les élus provinciaux et fédéraux procèdent régulièrement à leur propre évaluation des impacts de la pandémie, l'APNQL, en collaboration avec ses commissions et organismes régionaux (COR), souhaite établir son propre bilan et en dégager quelques perspectives afin de poursuivre ses efforts et son soutien pour la protection de la santé et de la sécurité de la population des Premières Nations ainsi que pour l'amélioration de la qualité des services et des soins qui lui sont offerts et auxquels elle a droit.

Quelle a été la capacité de réaction des gouvernements et des institutions de Premières Nations face à la pandémie? En quoi les instances des autres gouvernements ont-elles facilité la mise en œuvre de mécanismes ou de décisions de nos propres experts et autorités dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation, de l'emploi, du développement économique, de la sécurité publique, du logement et de l'environnement?

Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles le présent *Bilan et perspectives* tentera d'apporter des éléments de réponse.

Pour y arriver, l'APNQL, les COR et les réseaux locaux qu'ils accompagnent sont tous mis à contribution. L'échéancier est très court si l'on veut être en mesure de dégager et de proposer des correctifs et des améliorations face à la deuxième vague d'une pandémie qui est loin d'être maîtrisée. Le présent *Bilan et perspectives* n'est sans doute qu'une première étape dans le suivi qu'il nous faudra poursuivre. Les recommandations qui seront formulées devront faire l'objet de discussions et d'actions concrètes visant à résoudre les enjeux qui persistent. La mobilisation et la concertation de tous les acteurs seront requises sur les plans clinique, administratif et politique.

Je tiens à remercier tout spécialement les travailleurs essentiels des communautés. C'est grâce à eux que nous avons eu du succès dans la lutte contre la COVID-19 au cours des derniers mois. Nous leur devons une fière chandelle!

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Picard'.

Ghislain Picard
Chef de l'APNQL



SOMMAIRE EXÉCUTIF

En mars 2020, afin de répondre à la menace que représentait l'arrivée du nouveau coronavirus au Canada, plusieurs mécanismes de gestion de crise ont été mis en place. Dans un même élan, les ministères provinciaux et fédéraux ont activé leur plan de mesures d'urgence, et les communautés des Premières Nations, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) ainsi que les commissions et organismes régionaux (COR) ont mis en place diverses mesures afin de limiter la propagation du virus et ses répercussions.

À la demande du chef de l'APNQL, un bilan de la gestion de la première vague de la pandémie a été produit pour mettre en lumière les aspects positifs à consolider et les enjeux sur lesquels il est nécessaire de travailler en vue de la deuxième vague de la COVID-19. Au cœur de ce bilan se trouve également un regard sur les relations, les rôles et les obligations des partenaires gouvernementaux dans le cadre de cette pandémie.

Cette première vague aura certainement été une période complexe à gérer, au cours de laquelle les Premières Nations ont été à même de démontrer leur capacité d'adaptation et de prise en charge. Que ce soit sur le plan communautaire ou régional, et malgré les facteurs de risque préexistants, elles ont été en mesure de limiter la propagation du virus. On constate que seulement 35 cas ont été répertoriés et que deux personnes en sont décédées entre le 13 mars et le 31 juillet 2020. Plusieurs facteurs ont contribué à ce succès, dont la prise en charge et la proactivité démontrées par les communautés et les organisations ainsi que l'application de mesures sanitaires strictes, parfois plus restrictives que celles imposées par le gouvernement du Québec.

Outre les faits saillants entourant la gestion de crise effectuée par chacun des COR, ce bilan présente une analyse des relations vécues avec les partenaires gouvernementaux et les actions réalisées sur les plans local et régional. Quoique les COR aient vécu des expériences différentes au cours de la gestion de cette crise, plusieurs succès et défis communs ont été constatés. Parmi les succès, il importe de souligner le passage rapide et efficace des COR vers le télétravail, permettant ainsi une continuité de leur offre de services; la désignation de ressources et de mandats pour gérer la crise et offrir du soutien et de l'accompagnement personnalisé aux Premières Nations; le maintien de canaux de communication efficaces entre les COR, les Premières Nations et les différents partenaires; ainsi que la création de plusieurs outils et la mise en place de groupes de travail expressément pour cette crise.

En contrepartie, les communautés et les organisations locales et régionales ont dû surmonter différents défis au cours des derniers mois. La gestion, l'analyse et le partage d'une énorme quantité d'information ainsi que la difficulté à l'obtenir dans les deux langues et dans un délai approprié ont été un enjeu de taille. Déjà présent avant l'arrivée de cette pandémie, le manque de considération des particularités des Premières Nations de la part des gouvernements fédéral et provincial a également été un obstacle tout au long des derniers mois, ce qui a amené les COR à devoir redoubler de vigilance. D'autres enjeux sont aussi à souligner, comme l'inégalité concernant l'accès à la technologie et à Internet, ce qui limite certaines communautés dans leur capacité d'agir et d'être informées, ainsi que la capacité des partenaires de les soutenir; la difficulté d'accéder à des données fiables permettant une veille adéquate des cas; l'insuffisance de moyens et de ressources matérielles, humaines et financières dans les communautés afin de lutter contre la COVID-19; et le besoin de clarification quant aux rôles et aux responsabilités de chaque partenaire.

En vue de la deuxième vague de la COVID-19 qui s'amorce et considérant la vulnérabilité de la population, les Premières Nations ont la volonté d'être bien préparées. Pour cela, leur droit à l'autodétermination doit être pleinement reconnu et elles doivent avoir tous les outils et toute l'information en temps opportun afin de soutenir leur prise de décisions. Au terme du bilan, des recommandations sont formulées selon trois thèmes : la gouvernance par et pour les Premières Nations; la santé publique; et les communications et les collaborations. La mise en œuvre de ces recommandations permettra aux Premières Nations, en collaboration avec leurs partenaires, d'être prêtes à affronter la deuxième vague et à assurer ainsi la santé et la sécurité de leurs populations.



INTRODUCTION

Dans son allocution du 20 juillet 2020, le directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) exprimait son inquiétude relativement à la vulnérabilité des peuples autochtones face au nouveau coronavirus et à ses conséquences graves potentielles. Au Canada comme au Québec, les actions se sont multipliées pour lutter contre la pandémie et minimiser ses répercussions sur les populations autochtones.

Dès le mois de mars 2020, plusieurs mécanismes de gestion de crise se sont mis en place. Pendant que les ministères provinciaux et fédéraux activaient leurs plans de mesures d'urgence, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et les commissions et organismes régionaux (COR) se mobilisaient, chacun dans son domaine respectif, afin de s'assurer que les Premières Nations reçoivent l'information en temps réel, qu'elles ont accès au matériel essentiel et qu'elles disposent des outils nécessaires pour faire face à la pandémie.

Le chef de l'APNQL a confié à son secrétariat et aux directeurs des COR¹ le mandat de produire un bilan provisoire² de la gestion de crise de la première vague de la pandémie de COVID-19. Le présent Bilan et perspectives brosse ainsi le portrait des mécanismes de gestion de crise mis en place à l'échelle régionale au cours de la première vague, soit entre le 13 mars et le 31 juillet 2020, et de leurs effets sur les populations des Premières Nations. Son objectif est de mettre en lumière les aspects positifs à consolider et les enjeux sur lesquels il faut impérativement travailler face à la deuxième vague de la COVID-19, ou à toute autre pandémie menaçant la santé et la sécurité des Premières Nations. Au cœur de ce bilan se trouve également un regard sur les relations, les rôles et l'obligation de rendre des comptes des partenaires gouvernementaux dans le cadre de cette crise sanitaire.

L'APNQL et ses COR

Créée en mai 1985, l'APNQL est le lieu de rencontres périodiques des chefs des communautés des Premières Nations au Québec et au Labrador. L'Assemblée est composée des chefs des 43 communautés des Premières Nations au Québec et au Labrador et représente dix nations : Abénakis, Algonquins, Atikamekw, Cris, Hurons-Wendat, Innus, Malécites, Mi'gmaq, Mohawks et Naskapis. Elle tient régulièrement des assemblées de chefs afin de recevoir ses mandats politiques, d'en arriver à des positions communes et de prendre des décisions. Le secrétariat de l'APNQL soutient cette dernière sur le plan politique dans les dossiers faisant intervenir les ordres de gouvernement.

Au fil des ans, l'APNQL a créé des COR : la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (1994), la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) (1996), la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) (1999), l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) (2000) ainsi que le Réseau jeunesse des Premières Nations (2006). Le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) (1985), qui existait avant la création de l'APNQL, fait aussi partie des COR.

1 Quoique l'Institut Tshakapesh ne fasse pas partie des COR chapeautés par l'APNQL, cette organisation de la nation innue a été invitée à participer à l'élaboration de ce *Bilan et perspectives*. L'inclusion de cette organisation vient ainsi compléter le portrait de la gestion de crise dans le domaine de l'éducation puisque l'offre de services du CEPN ne couvre pas cette nation, à l'exception de la communauté de Mashteuiatsh.

2 Ce bilan provisoire porte principalement sur la gestion de crise déployée au sein des communautés et n'inclut pas l'expérience vécue par les Cris et les Inuit. Dans l'optique où un bilan plus complet de la gestion de la COVID-19 sera éventuellement produit, d'autres acteurs clés des Premières Nations, comme ceux travaillant en milieu urbain, pourraient être conviés à l'exercice.



FACTEURS DE RISQUE ET VULNÉRABILITÉ CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Il est démontré que le risque d'être contaminé par la COVID-19 et de développer des complications est plus élevé pour les populations vulnérables. Selon Santé Canada, les populations considérées comme vulnérables sont les personnes âgées, les individus à risque en raison d'un problème médical sous-jacent (p. ex. : maladie cardiaque, hypertension, diabète, maladies respiratoires chroniques, cancer) et les individus à risque en raison d'un système immunitaire affaibli à la suite d'un problème de santé ou d'un traitement (p. ex. : chimiothérapie, greffe)³. Il semblerait également que l'appartenance ethnique exacerbe la vulnérabilité face à la COVID-19⁴.

Plusieurs déterminants sociaux contribuent à accentuer la vulnérabilité de certains groupes de la population, comme la difficulté d'accès aux services médicaux (p. ex. : pour des soins et des fournitures médicales spécialisées), les conditions de logement, les conditions d'emploi, la précarité et la pauvreté, l'isolement géographique, les capacités de littératie et l'insécurité culturelle. De plus, plusieurs études démontrent qu'en contexte de pandémie, certains groupes seraient plus à risque de développer des séquelles psychologiques ou de voir leur santé mentale se détériorer. Ainsi, les personnes aux prises avec des dépendances seraient plus à risque de développer des problèmes de santé mentale, de même que les personnes en situation d'itinérance seraient plus à risque de voir leur situation se détériorer⁵. Il existe un consensus voulant que ces différents facteurs de risque tendent à se cumuler et à accroître la vulnérabilité des personnes.

En raison de leur situation sanitaire, mais aussi sociale, géographique et économique, les Premières Nations au Québec présentent plus d'un facteur de risque qui les rend particulièrement vulnérables à ce virus. Les données disponibles témoignent de cet état de santé plus fragile et des conditions de vie plus difficiles. On peut penser aux conditions de vie défavorables qui persistent dans plusieurs communautés (surpeuplement, itinérance, pauvreté, insécurité alimentaire, difficultés d'accès aux soins), ainsi qu'aux comorbidités, comme le diabète et les autres maladies chroniques, y compris l'obésité. À ces iniquités de santé, il faut également ajouter les traumatismes intergénérationnels, l'éloignement et la barrière de la langue comme autant de facteurs aggravant la vulnérabilité des Premières Nations⁶.

Bien que peu d'études documentent les conséquences de la pandémie actuelle sur la santé des populations, les études réalisées lors d'épidémies, de crises humanitaires ou de catastrophes naturelles permettent de dégager certains effets psychosociaux liés à ces situations. Parmi ceux-ci, on mentionne la hausse de la violence envers les femmes et les enfants, l'augmentation du nombre de suicides et de cas de maltraitance et, à plus long terme, l'accroissement potentiel de la criminalité et du sentiment d'insécurité⁷. Les tensions sociales et les comportements à risque seraient également d'autres effets perturbant la vie sociale⁸. Paradoxalement, la littérature tend à démontrer certains effets positifs de ce contexte de crise, par exemple sur la cohésion sociale, le soutien familial et l'attention portée à sa propre santé mentale. Les multiples initiatives de solidarité et d'entraide témoignent de la capacité de résilience des êtres humains. Les Premières Nations sont reconnues comme étant des peuples très résilients, cette force transparaît ainsi à travers leur affirmation identitaire et leurs capacités de mobilisation et d'autodétermination dans la gestion de cette crise.

3 Santé Canada. *Maladie à Coronavirus (COVID-19), Les populations vulnérables et le COVID-19* : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/diseases-maladies/vulnerable-populations-covid-19/vulnerable-fra.pdf>.

4 Centers for disease Control and Prevention. *Health Equity Considerations and Racial and Ethnic Minority Groups* : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/health-equity/race-ethnicity.html>.

5 INESSS. *COVID-19 et la phase de rétablissement à la pandémie pour les personnes avec des problèmes de dépendance ou en situation d'itinérance* : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_INESSS_Retablissement_Dependance-Itinerance.pdf.

6 CSSSPNQL (2020). *Facteurs de risque de complications liées à la COVID-19*, Wendake, 2 pages.

7 INSPQ. *Violence conjugale dans un contexte de pandémie et Prévenir la violence et le suicide dans un contexte de pandémie de COVID-19 – quelques pistes* : <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contexte-pandemie> et <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2994-prevenir-violence-suicide-covid19.pdf>.

8 INSPQ. *COVID-19 – Exploration des indicateurs de suivi de la violence, de la sécurité, du sentiment de sécurité, de la criminalité et des tensions sociales* : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2985-suivis-violence-securite-criminalite-tensions-sociales-covid19.pdf>.

ÉTAT DE LA SITUATION DU 13 MARS AU 31 JUILLET 2020

Au Québec, le premier cas lié à la COVID-19 est déclaré le 27 février 2020. À peine deux semaines plus tard, le 11 mars, la santé publique interdisait les rassemblements de plus de 250 personnes⁹. Le 13 mars, le gouvernement du Québec adoptait un premier décret déclarant l'urgence sanitaire, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique du Québec*. Les décrets et les arrêtés ministériels qui ont suivi ont imposé l'arrêt des services publics jugés non essentiels et de la plupart des activités sociales et économiques, en respect aux mesures de distanciation sociale et de confinement, afin de contrer la propagation de la maladie¹⁰.

Devant cet état de fait et conformément aux exigences de la loi, les communautés des Premières Nations ont fermé temporairement leurs services (écoles, services de garde, etc.), les commerces et les activités sociales et communautaires, ne conservant que l'essentiel en matière de santé, de services sociaux, de sécurité publique et d'alimentation et les activités pouvant être effectuées en télétravail. De plus, avant même que le gouvernement du Québec ne décide de fermer certaines régions administratives, de nombreuses communautés ont elles-mêmes interdit l'accès à leur territoire aux non-résidents afin d'empêcher la propagation de la maladie dans leur communauté (*Ibid.*). Bien que le Québec soit la province la plus touchée par la COVID-19 au Canada, les Premières Nations au Québec et au Labrador n'ont recensé que peu de cas sur leur territoire respectif. En fait, la province est

celle qui compte le moins de cas répertoriés de COVID-19 dans les communautés autochtones au pays. Cette situation est très certainement liée au fait que plusieurs communautés et nations ont mis en place des mesures afin de contrer la propagation du virus. Certaines ont, par exemple, interdit à leurs citoyens de sortir de la communauté, d'autres ont installé des points de contrôle afin de limiter l'entrée de visiteurs, plusieurs ont mis en place des centres de confinement ou ont instauré un couvre-feu. Plusieurs nations ont également mis en place des comités de mesures d'urgence ou des cellules de crise afin d'assurer un suivi rigoureux de l'évolution de la pandémie.

Après seulement quelques semaines, l'ensemble des mesures mises en place ont porté fruit; en date du 31 juillet 2020, la plupart des Premières Nations n'avaient recensé aucun cas de COVID-19 parmi leurs citoyens. Pour celles ayant déclaré des cas, la propagation a été contrôlée efficacement et peu ou pas de nouveaux cas en ont découlé. Un autre constat intéressant concerne l'absence totale du virus au sein des établissements de soins de longue durée pour personnes âgées. En effet, contrairement au Québec, qui compte de nombreux décès et foyers d'éclosion au sein de ses centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), aucun cas n'a été recensé jusqu'à présent dans les installations pour aînés, et ce, pour l'ensemble des communautés.

En date du 31 juillet 2020 :

Nombre de cas de COVID-19 au Canada	Nombre de décès liés à la COVID-19 au Canada	Nombre de cas de COVID-19 chez les Premières Nations au Canada	Nombre de décès liés à la COVID-19 chez les Premières Nations au Canada
116 312	8 935	404	6

Sources : Services aux Autochtones Canada et gouvernement du Canada

Nombre de cas de COVID-19 au Québec	Nombre de décès liés à la COVID-19 au Québec	Nombre de cas de COVID-19 chez les Premières Nations au Québec	Nombre de décès liés à la COVID-19 chez les Premières Nations au Québec
59 579	5 684	35	2¹¹

Sources : Services aux Autochtones Canada et Institut national de santé publique du Québec

9 INSPQ, *Ligne du temps COVID-19 au Québec* : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>.

10 APNQL et CSSSPNQL (2020). *Guide pratique sur le déconfinement dans un contexte de pandémie à l'intention des communautés et des organisations des Premières Nations*, Wendake, 66 pages.

11 Les deux décès sont survenus chez des citoyens vivant à l'extérieur des communautés.

BILAN RÉGIONAL DES MÉCANISMES DE GESTION DE CRISE DÉPLOYÉS

Relations entre les organismes régionaux des Premières Nations¹² et les partenaires gouvernementaux

Bien que les Premières Nations jouent un rôle central dans la préparation et la gestion des situations d'urgence en matière de santé publique, plusieurs partenaires y sont également interpellés (Services aux Autochtones Canada [SAC], Santé Canada, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur [MEES], ministère de la Famille [MFA], ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] du Québec, Sécurité publique du Québec, centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS) et organisations non gouvernementales [ONG]). Bien avant l'arrivée de la COVID-19, les rôles et les responsabilités de chacun envers les Premières Nations n'étaient pas clairement définis et l'interprétation des lois entourant la gestion des urgences dans ce contexte variait d'un partenaire à l'autre, ce qui se traduisait souvent par des actions mal coordonnées, des mécanismes de communication inefficaces et un manque de cohérence dans les messages transmis¹³. Le début de la gestion de crise de la COVID-19 a donc été teinté dès le départ par ces enjeux, qui ont parfois persisté tout au long de la première vague de la pandémie, soit du 13 mars au 31 juillet 2020.

Relations avec le gouvernement fédéral

Lors de cette première vague, les relations entretenues entre les COR et le gouvernement fédéral ont grandement varié selon les ministères et les directions. En cette situation exceptionnelle de gestion de crise, certains employés des COR ont noté une amélioration de leurs relations avec leurs interlocuteurs fédéraux, tandis que d'autres ont observé une détérioration de celles-ci.

La proactivité, le suivi régulier, la capacité à répondre rapidement aux questions, la transmission en temps réel de l'information prioritaire et des documents dans les deux langues officielles ainsi que le travail de collaboration sont les principaux aspects ayant contribué à maintenir et même à améliorer les relations avec certaines directions des ministères. La rapidité à laquelle le gouvernement fédéral a déployé des programmes et des fonds d'urgence pour les Premières Nations ainsi que la mise en place de mesures d'assouplissement concernant, entre autres, la reddition de comptes et la réalisation de projets ont été particulièrement appréciées. De plus, le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCU), coordonné par SAC, a grandement facilité la communication et la coordination entre les différents acteurs.

Par ailleurs, les COR n'ont pas tous vécu cette même expérience positive. Certains ont souligné le manque de consultation et une prise de décisions unilatérale de la part des fonctionnaires. Par exemple, un des COR a mentionné qu'il n'était pas invité aux appels de suivi des partenaires. Certains ont eu de la difficulté à obtenir des réponses à leurs questions et ont dû multiplier leurs interventions, faisant face à un délai de réponse beaucoup trop long dans les circonstances. Un obstacle important sur le plan des communications a été le fait que plusieurs ministères n'étaient pas préparés à passer rapidement en mode de télétravail, les fonctionnaires n'étaient donc pas facilement joignables, ni par les employés des COR ni par les différents acteurs des communautés et des organisations des Premières Nations. Il a aussi été constaté qu'il pouvait s'écouler plusieurs semaines entre l'annonce d'un programme et son entrée en vigueur.

Ces facteurs ont amené les COR à dénoncer le fait que certains représentants du fédéral, avec qui ils ont eu à transiger, n'étaient pas bien préparés à gérer adéquatement une telle crise. Enfin, il est déploré qu'au sein de différentes unités ministérielles, les ressources ont été affectées à la gestion de la crise de la COVID-19, ce qui a occasionné un manque de suivi pour d'autres initiatives et projets courants, voire leur suspension complète et la fin de certains fonds y étant rattachés.

¹² Afin d'alléger le texte, l'Institut Tshakapesh est inclus dans les commissions et organismes régionaux (COR), même s'il n'est pas textuellement cité.
¹³ CSSSPNQL (2018). *La santé publique chez les Premières Nations au Québec - Une responsabilité partagée pour une action concertée*, 67 pages.



Relations avec le gouvernement provincial

Comme cela a été le cas avec le gouvernement fédéral, les COR ont eu à collaborer avec plusieurs ministères du gouvernement provincial au cours de la première vague de la pandémie. Les relations entretenues avec cet ordre gouvernemental sont demeurées inchangées pour certains COR, tandis qu'elles ont été marquées par divers aspects positifs et négatifs pour d'autres.

En effet, le maintien de bonnes relations, de même qu'une amélioration des relations de travail avec certains ministères ont été mentionnés, grâce entre autres à des communications rapides et efficaces. La tenue de rencontres régulières avec les ministères ainsi que la participation, l'accessibilité et la disponibilité de certains fonctionnaires ont également été des éléments facilitants. Des relations déjà bien établies et des ententes de collaboration préexistantes entre les COR et le gouvernement provincial s'avèrent être un atout important quand une situation de crise survient. Puisque le contexte actuel n'est pas des plus favorables à la création de nouveaux partenariats, certains COR se sont considérés comme étant désavantagés.

Par ailleurs, divers mécontentements ont émergé des relations avec le gouvernement provincial. Plusieurs ont affirmé que le gouvernement du Québec comptait sur le gouvernement fédéral pour soutenir financièrement la crise au sein des communautés et des organisations des Premières Nations et n'exerçait pas de leadership face à la situation actuelle. Ce manque d'engagement s'accompagnait de longs délais quant à l'obtention de réponses aux questionnements soulevés. Lorsque transmises, ces réponses tardives étaient souvent qualifiées de trop génériques et de déconnectées de la réalité et du contexte des Premières Nations.

Un autre enjeu majeur lié à ces délais aura certainement été la traduction des documents officiels produits par le gouvernement. Bon nombre de ces documents traitaient d'information de premier ordre, comme des mises à jour sur les mesures sanitaires, et leur non-disponibilité en anglais a été un enjeu important engendrant le risque de mettre en danger la santé et la sécurité des citoyens des Premières Nations. Puisque les communications en langue anglaise n'étaient pas transmises en temps opportun, plusieurs d'entre elles ont dû être prises en charge et traduites par les COR.

Refus d'intégration dans divers appels stratégiques et tables de gestion de crise, exclusion des arrêtés et directives ministériels, consultation quasi inexistante, élaboration de mesures sanitaires sans prise en compte des réalités des Premières Nations sont là plusieurs obstacles auxquels ont dû faire face les responsables des Premières Nations et les organisations régionales qui les soutiennent. Cette lacune du gouvernement provincial à l'égard des Premières Nations met de l'avant-plan les conflits de compétence auxquels sont confrontées les Premières Nations et qui sont prédominants en situation de crise.

Soutien offert par les commissions et organismes régionaux des Premières Nations

Tout au long de cette première vague de la COVID-19, un rôle majeur qu'ont joué les organismes régionaux a été celui d'agir comme défenseurs des intérêts des Premières Nations auprès des partenaires gouvernementaux. En effet, ces derniers se sont assurés que les particularités des Premières Nations étaient prises en compte, comme la vulnérabilité de la population, l'éloignement géographique de plusieurs communautés et les nombreux obstacles pour accéder aux services de santé. Les COR ont ainsi pris part aux rencontres de gestion de crise des ministères provinciaux et fédéraux, et ont parfois dû faire pression pour y être conviés.



Les COR ont également joué un rôle crucial dans la transmission d'information aux Premières Nations. Conformément à leur champ d'expertise, ces organismes se sont assurés que les Premières Nations détiennent l'information à jour dont elles ont besoin. Plusieurs mécanismes et canaux de communication ont été créés expressément pour la pandémie (site Web, application, bulletin et note d'information quotidiens, etc.). Les organismes régionaux se sont aussi assurés que l'information était accessible dans les deux langues (certains documents ont même été traduits en langue des Premières Nations), lorsque ceux-ci étaient destinés à la population. De plus, pour que l'information soit plus facilement accessible, un microsite a été créé et hébergé sur le site Web de la CSSSPNQL. Celui-ci a été mis à jour quotidiennement, avec la collaboration de l'APNQL et des COR, et a été une source utile et fiable d'information pour les communautés et les organisations des Premières Nations ainsi que pour la population et les partenaires.

Pour permettre aux acteurs des Premières Nations de partager leur expérience et de recevoir de l'information ou de la formation, plusieurs lieux d'échanges virtuels ont été créés (p. ex. : visioconférences bimensuelles des directeurs de la santé et des services sociaux, rencontres virtuelles régulières de l'assemblée des chefs, etc.). De même, en réponse aux nombreux questionnements, différents webinaires ont été mis au point sur des enjeux propres à la COVID-19.

Afin d'être pleinement disponibles pour soutenir les communautés, les organisations et l'APNQL, la majorité des COR ont dû mettre de côté une partie de leur planification 2019-2020 et, dans plusieurs cas, ont dû réassigner des membres de leur personnel à des rôles et à des fonctions liés à la gestion de crise. Le réaménagement rapide vers le télétravail et la mise en place d'outils technologiques pour les employés des COR ont fait en sorte que le soutien aux communautés et aux organisations n'a pas été interrompu à la mi-mars et ont permis de travailler différemment dans l'efficacité et l'efficience.

Tout au long de la première vague de la pandémie, les COR ont collaboré pour mettre à profit leur expertise. Des outils régionaux ont été créés grâce à cette collaboration, toujours dans l'optique de soutenir le processus de déconfinement des communautés et des organisations. Citons en exemples le *Guide pratique sur le déconfinement dans un contexte de pandémie à l'intention des communautés et des organisations des Premières Nations*, le *Guide d'aide à la décision pour la réouverture des services de garde à la petite enfance des Premières Nations* et *Enseigner autrement : Un guide de référence en prévision d'un retour en classe*.

Les COR ont souligné les retombées importantes de cette collaboration. Le leadership des organisations dans certains dossiers, le partage des documents produits, l'harmonisation des actions et la tenue de rencontres quotidiennes, puis hebdomadaires des directeurs généraux des COR ont été gages de cette collaboration fructueuse. Bien que plusieurs aspects positifs en aient émergé, une meilleure coordination et des communications encore plus efficaces sont souhaitables pour la deuxième vague. Les rencontres régulières des COR ainsi que la mise sur pied de comités ou de groupes de travail doivent être maintenues pour la gestion de la présente crise et devraient même être consolidées afin d'améliorer de façon continue l'accompagnement offert aux communautés et aux organisations des Premières Nations.



Succès et défis rencontrés par les COR

Bien que chaque COR ait son propre champ d'expertise, le travail quotidien auprès des Premières Nations et de différents partenaires gouvernementaux les a amenés à vivre plusieurs succès et défis communs au cours des derniers mois. En voici une synthèse :

Succès et aspects positifs	Défis et enjeux
<p>Mobilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Employés rapidement mobilisés en télétravail grâce aux outils technologiques permettant la continuité d'un soutien efficace et un accompagnement personnalisé. • Désignation à l'interne, pour chaque COR, des ressources, des mandats et des procédures relativement à la crise actuelle. <p>Défense des intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veille et défense des intérêts afin de s'assurer que les besoins et les réalités des Premières Nations sont pris en compte. <p>Communications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication mis à jour selon les enjeux, comportant des activités et des actions spécifiques. • Utilisation des médias sociaux et de différents moyens de communication. • Création de groupes de travail et d'outils (microsite, veille médiatique, publications, etc.) afin de diffuser l'information aux Premières Nations. • Utilisation et création de canaux de communication afin d'assurer la liaison avec les partenaires. • Respect des sources documentaires visant les mesures gouvernementales officielles, y compris les communications émises par les communautés et les organisations des Premières Nations. 	<p>Gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dédoublage des actions entre les partenaires et peu de professionnels pour le soutien aux communautés : besoin flagrant de clarifier la responsabilisation ainsi que les rôles et les responsabilités de chacun. • Liaison déficiente entre certains ministères, certains partenaires et les Premières Nations concernant l'admissibilité à certains programmes et manque de flexibilité et d'accès à ces derniers. • Insuffisance de moyens et de ressources humaines, financières et matérielles pour les Premières Nations afin de lutter contre la COVID-19 et peu ou pas de prise en compte de leurs particularités par les gouvernements. <p>Gestion de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Énorme quantité d'information à analyser et à transmettre et difficulté à l'obtenir dans les deux langues et dans un délai approprié. • Pas d'interface commune entre les partenaires gouvernementaux et des Premières Nations pour le partage de documents, de contenu et d'outils que chaque organisation aurait pu alimenter. • Peu d'accès à des données fiables permettant une veille adéquate des cas chez les Premières Nations. <p>Technologies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès limité de plusieurs employés fédéraux aux serveurs de leur organisation en contexte de télétravail. • Inégalité de l'accès à la technologie et à Internet entre les Premières Nations, limitant leur capacité d'agir et d'être informées et la capacité des partenaires de soutenir leurs activités. <p>Ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux pour l'élaboration de plans de mesures d'urgence et de continuité et la désignation de ressources humaines formées et affectées aux mesures d'urgence versus la gestion des mandats au quotidien. • Soutien requis sur le plan des ressources humaines quant à la gestion des communications et à la coordination des projets découlant de la situation.



Actions déployées au sein des communautés des Premières Nations

Selon le rapport de la situation transmis par SAC en date du 13 août 2020¹⁴, sur 29 communautés ayant répondu au sondage hebdomadaire concernant leur état de situation, les besoins et les enjeux relativement à la COVID-19, 9 d'entre elles (31 %) affirment, dans le cadre de leur gouvernance locale et de leur autonomie, avoir mis en place des mesures plus restrictives que celles imposées par le gouvernement du Québec; un nombre équivalent de communautés (31 %) affirme avoir suivi les recommandations du Gouvernement de la Nation Crie¹⁵. Ainsi, 23 d'entre elles (79 %) ont exercé des contrôles d'accès partiels à leur communauté, où seuls les membres et les services essentiels pouvaient y circuler, tandis que d'autres ont procédé à une fermeture complète de leur territoire. Plusieurs communautés ont également mis en place un couvre-feu, organisé une distribution de bois de chauffage et d'eau embouteillée, créé des provisions de nourriture, mis en place ou élargi leurs services de banque alimentaire et embauché du personnel supplémentaire pour combler les besoins.

En ce qui a trait à la sécurité publique et à l'application des mesures décrétées localement, il a parfois été difficile de faire respecter les consignes et un désordre social a été observé dans certaines communautés. L'application des mesures s'est donc déroulée de manière très différente d'une communauté à l'autre.

Sur le plan de la prestation des services essentiels, les Premières Nations ont au minimum appliqué les mesures de la santé publique du Québec. Les communautés ont mis en place des cellules de crise ou ont activé des comités de mesures d'urgence. De plus, une majorité des communautés (62 %) étaient en mesure d'effectuer leurs propres tests de dépistage de la COVID-19, dont deux communautés ont bénéficié d'un appareil de dépistage (GeneXpert). Cependant, en date du 31 juillet 2020, ceux-ci n'étaient toujours pas en fonction. L'utilisation de ces appareils exige une formation qu'il n'a pas encore été possible d'offrir au sein des communautés.

Bien qu'il y ait eu peu de cas de COVID-19 diagnostiqués chez les Premières Nations au Québec lors de la première vague, les besoins en matière de soutien psychosocial ont été exacerbés en raison du contexte de confinement et les demandes de soutien auprès des services ont été nombreuses. Les enjeux liés au manque d'infrastructures et au surpeuplement des logements ont aussi rendu difficile la désignation de lieux d'hébergement temporaires pour l'isolement des personnes potentiellement infectées ou infectées. Un autre enjeu rapporté concerne le manque d'équipement de protection individuelle pour les travailleurs de la santé, mais également pour les autres travailleurs, notamment les corps policiers.

En juin, alors que le Québec se déconfinait progressivement et rouvrait les écoles primaires, plusieurs communautés prolongent la fermeture de ces dernières. Toujours selon le sondage effectué par SAC, 21 communautés (72 %) se sont dotées d'un plan de déconfinement approuvé par leur conseil de bande, dont 17 (59 %) sont conformes aux recommandations du gouvernement du Québec en matière de déconfinement.

¹⁴ À partir du 21 mars, SAC a transmis quotidiennement un rapport de situation (RAPSIT) à plusieurs partenaires, dont ceux au sein des communautés et des COR. L'information transmise dans le rapport du 13 août a été utilisée, car on y trouve un meilleur taux de participation des communautés.

¹⁵ https://www.cngov.ca/wp-content/uploads/2020/03/summary-for-social-media-on-selfisolation-law_may27.pdf.

Enjeux qui persistent

Près de cinq mois après que le Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur son territoire et que tous les gouvernements ont activé leur plan de mesures d'urgence, plusieurs enjeux préexistants à la pandémie persistent et font obstacle à une bonne gestion de la crise par les Premières Nations :

- L'absence ou le peu de prise en compte des particularités des Premières Nations, mais également de leur autonomie et de leurs droits inhérents;
- Les conflits de compétence et la responsabilité financière des services et des activités au sein des communautés;
- Le peu de volonté d'impliquer les Premières Nations dans la prise de décisions qui les concernent;
- Le manque de flexibilité de plusieurs programmes et fonds;
- La non-reconnaissance des centres de santé et des postes de soins situés dans les communautés au même titre que ceux étant reconnus au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS);
- L'existence de zones grises quant aux rôles précis que chaque acteur devrait jouer auprès des Premières Nations en matière de santé publique et les lacunes dans l'offre de services de santé publique au sein des communautés¹⁶;
- L'accès difficile aux services de santé du réseau québécois à cause, notamment, de l'éloignement géographique et d'une barrière linguistique;
- L'unilinguisme du gouvernement provincial.

D'autres enjeux d'ordres économique et démographique, comme la pauvreté des ménages, l'insécurité alimentaire et le manque d'infrastructures dans le parc immobilier des communautés, causant un surpeuplement des logements, sont également à considérer comme des obstacles majeurs que doivent tenter de surmonter quotidiennement les Premières Nations.

Un autre enjeu présent au début de la pandémie, et qui a perduré tout au long de la première vague, est celui de l'accès aux données permettant une veille adéquate du nombre de cas de COVID-19 diagnostiqués chez les Premières Nations, tant au sein des communautés qu'en milieu urbain. Effectivement, de nombreuses communautés se sont butées à un enjeu de transmission de l'information par les directions régionales de santé publique, même si ces dernières sont tenues d'effectuer la surveillance et la vigie sanitaires sur tout leur territoire.

Ainsi, la *Loi sur la santé publique* s'applique aux communautés des Premières Nations¹⁷ et les directeurs de santé publique ont la responsabilité de communiquer à celles-ci toute l'information concernant la protection de la santé publique, notamment au sujet des épidémies et des situations à risque pouvant les toucher. De plus, les directions de santé publique du réseau québécois doivent leur offrir les mêmes services de contrôle des maladies infectieuses, ce qui inclut le suivi des contacts lors des enquêtes épidémiologiques.

Les conflits de compétence dans le domaine de la santé

Dans la foulée des revendications des années 1960 et 1970, le gouvernement fédéral a adopté, en 1979, la Politique sur la santé des Indiens, ayant pour objectif l'amélioration de leur état de santé par des moyens conçus et mis en œuvre par les communautés. Malgré la mise en place de cette politique, qui prévoyait de respecter les compétences des gouvernements fédéral, provincial et des Premières Nations, le cadre politique et juridique sur la santé autochtone est très complexe et crée une grande diversité en matière de prestation de soins de santé. Cette situation façonnée d'incohérences ainsi que de vides juridiques et financiers nuit sérieusement à la gestion des services de santé et des services sociaux par les Premières Nations, qui doivent manœuvrer dans la confusion, les zones grises et les conflits de compétence. Par conséquent, les Premières Nations se trouvent littéralement coincées sur le plan légal, parfois instrumentalisées entre la compétence exclusive du gouvernement fédéral et un champ de compétence provinciale reconnu.

¹⁶ Les enjeux en matière de santé publique sont pointés du doigt depuis de nombreuses années. Il y a près de 15 ans, l'Assemblée des Premières Nations les soulevait déjà : « [...] les services de santé publique destinés aux Premières Nations sont organisés d'une façon qui favorise une prestation fragmentée, l'ambiguïté juridictionnelle et la persistance d'une mauvaise santé » (APN, 2006, p. 24).

¹⁷ À moins que le gouvernement d'une Première Nation n'adopte un règlement qui prescrit des mesures comparables en se fondant sur ses pouvoirs conférés par l'article 81 de la *Loi sur les Indiens*.



Vulnérabilité des jeunes des Premières Nations exacerbée durant la pandémie

Le Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador (RJPNQL) veut s'assurer que la parole des jeunes (15 à 30 ans) des Premières Nations est entendue et prise en compte. Les quatre porte-parole du RJPNQL, élus au cours du dernier rassemblement du RJPNQL, souhaitent, dans le cadre du Bilan et perspectives de l'APNQL, attirer l'attention sur les situations particulières qui ont touché de nombreux jeunes des Premières Nations depuis le début de la pandémie de COVID-19, que leur lieu de résidence soit dans une communauté ou en milieu urbain. Que ce soit en raison de l'interruption des programmes d'études, des pertes d'emplois ou de l'interruption de services professionnels de soutien et d'accompagnement, plusieurs jeunes ont subi directement les effets des mesures de santé publique imposées. Pour plusieurs jeunes des Premières Nations, des conditions liées à l'accès à leur communauté se sont ajoutées à ces difficultés. Des régions entières du Québec sont en effet demeurées fermées pendant plusieurs mois. Les conséquences de cet isolement forcé sont nombreuses et se font encore sentir encore aujourd'hui. Ces conditions viennent s'ajouter aux nombreux obstacles liés à l'accès aux études et à l'emploi déjà rencontrés par plusieurs jeunes citoyens des Premières Nations.

Les porte-parole du RJPNQL craignent des conséquences négatives à moyen et à long terme pour plusieurs jeunes. Ils constatent qu'une attention particulière à ce groupe d'âge de la part de l'APNQL aurait sans doute été souhaitable. Ils recommandent que ce soit le cas dès maintenant et pour les prochaines étapes de la pandémie. Les porte-parole sont prêts à s'impliquer dans la mise en œuvre d'un suivi plus serré des situations vécues par les jeunes des Premières Nations et des mesures qui sont mises à leur disposition.

Répercussions de la pandémie sur les femmes des Premières Nations

Le Conseil des femmes élues de l'APNQL souhaite mettre en lumière les répercussions importantes que les femmes des Premières Nations ont subies depuis le mois de mars 2020 et qui sont venues s'ajouter à leurs défis quotidiens. Les femmes élues constatent une hausse de la détresse psychologique chez les femmes de leurs communautés. Cette fragilité sur le plan de la santé mentale fait craindre une recrudescence de la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments et une augmentation des cas d'abus sexuels. En raison du confinement et de la fermeture des écoles, plusieurs femmes se sont retrouvées seules à s'occuper de leurs enfants et à assurer un suivi scolaire, sans recevoir toute l'aide nécessaire. Dans ce contexte, il a été difficile pour plusieurs femmes de prendre du temps pour elles-mêmes. Certaines familles n'ont pas accès à Internet, ce qui a exacerbé l'isolement et a ainsi ajouté une difficulté supplémentaire. La discrimination et les mauvais traitements envers les femmes, dont la violence vécue dans les maisons, se sont également aggravés durant la première vague de la pandémie, ce qui, en plus de compromettre leur sécurité, a augmenté leur fatigue et leur sentiment de peur. Les femmes élues ont aussi constaté que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) a démontré peu de flexibilité dans ce contexte de crise.

Avec l'arrivée de la deuxième vague, les femmes élues demandent qu'une plus grande attention soit portée au mieux-être des femmes. Pour cela, il faut repenser les services qui leur sont offerts, bonifier le financement afin d'ajouter des ressources dédiées pour répondre à leurs nombreux besoins (aidants naturels, enseignements traditionnels, aide pour l'école à la maison, etc.) et augmenter les ressources des corps policiers afin d'assurer leur sécurité.



GESTION DE LA CRISE PAR CHAQUE COMMISSION ET ORGANISME RÉGIONAL

La prochaine section présente brièvement, pour chaque COR, une appréciation des relations avec les partenaires et une synthèse des aspects positifs et des défis vécus au cours de la première vague de la COVID-19. Cette section met également en lumière les rôles joués par chacun de ces organismes durant la crise ainsi que quelques-unes des actions qu'ils ont réalisées pour soutenir les Premières Nations.

Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

L'assemblée des chefs a créé le Secrétariat de l'APNQL, dont le mandat est d'assurer la préparation, la tenue et le suivi de leurs rencontres, en plus d'appuyer le chef régional dans la réalisation des mandats que l'assemblée lui confie. Le Secrétariat de l'APNQL est également responsable du dossier du logement et de l'infrastructure et de celui de la sécurité publique. De plus, il offre du soutien au Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador.

Actions du Secrétariat de l'APNQL au cours des derniers mois

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a fait parvenir aux chefs, sur une base d'abord quotidienne et par la suite hebdomadaire, un bulletin d'information leur étant expressément destiné qui présente un ensemble de faits importants liés à la pandémie. Le Secrétariat a également participé aux rencontres quotidiennes convoquées par SAC qui réunissaient des représentants de Premières Nations, du gouvernement fédéral et de celui de la province autour des enjeux de la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à de nombreux autres forums de discussion avec les collaborateurs fédéraux et provinciaux sur différents sujets émanant en contexte de COVID-19.

En juin, le Secrétariat a tenu une assemblée virtuelle de chefs, au cours de laquelle plusieurs enjeux, entre autres de santé publique, ont été abordés.

Malgré les enjeux rencontrés par les Premières Nations au cours de cette première vague de la COVID-19, plusieurs éléments ont facilité la gestion de la crise :

- Le déploiement de programmes et de fonds d'urgence expressément destinés aux Premières Nations et la flexibilité offerte pour l'utilisation des fonds;
- L'assouplissement des exigences en matière de rapports;
- Les conférences téléphoniques personnalisées avec les communautés pour les informer des services, des programmes, des initiatives et des fonds disponibles dans le contexte de la pandémie.



Logement et infrastructure

Appréciation globale des relations avec les partenaires en matière de logement et d'infrastructure

Le chef Lance Haymond, de la communauté de Kebaowek, est le chef porteur du dossier du logement. Il est appuyé dans cette tâche par Guy Latouche, une ressource contractuelle du Secrétariat. En participant régulièrement aux travaux du Comité des chefs de l'APN sur le logement et les infrastructures, le chef Haymond et M. Latouche ont pu s'assurer que toute l'information pertinente sur le logement et les infrastructures parvient aux chefs de l'APNQL et que leur point de vue est entendu à l'APN.

Synthèse des aspects positifs et des défis rencontrés

Aspects positifs à conserver et/ou à consolider

- Les mesures d'assouplissement générales (projets, rapports, garanties d'emprunt) des projets d'immobilisations financés par SAC et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) durant l'exercice financier 2020-2021 et l'assouplissement relatif aux garanties d'emprunt ministérielles (SAC).
- Les mesures d'assouplissement annoncées par la SCHL concernant la réalisation des projets de l'année financière 2019-2020 (exigences d'inspection, renforcement des capacités).
- Les conférences téléphoniques entre les partenaires pour faire le point sur la continuité sécuritaire des opérations (par exemple, le partenariat entre SAC-OR, SAC-DGSPNI et Mamit Innuat). Ces appels permettent de relayer l'information pertinente aux cellules d'urgence centrales et régionales ainsi qu'aux responsables des communautés.
- La collaboration et la transparence au sein du Comité régional tripartite sur le logement.

Défis rencontrés

- La crise du logement qui sévit rend les Premières Nations particulièrement vulnérables dans un contexte de pandémie.
- En raison d'un manque d'infrastructure et du surpeuplement des logements, les communautés ont souvent peu d'options pour l'isolement des gens malades ou en attente du résultat d'un test de dépistage.

Recommandation spécifique au dossier du logement et de l'infrastructure

- Puisque des communautés ont peu d'options en matière d'isolement, un message clair est requis de la part de SAC indiquant que le soutien pour l'hébergement temporaire sera au rendez-vous et que, parallèlement, une solution permanente sera déployée pour enrayer le surpeuplement dans les communautés.

Sécurité publique

Appréciation globale des relations avec les partenaires en matière de sécurité publique

Dans le dossier de la sécurité publique, crucial en cette période de pandémie, où la protection physique de la population prend une très grande importance, le chef de l'APNQL et son attachée politique ont assuré directement la liaison avec, entre autres, le ministère de la Sécurité publique du Québec et la Sûreté du Québec. Des rencontres hebdomadaires se sont tenues au cours des premiers mois de la pandémie, notamment afin d'assurer la pleine collaboration des instances provinciales.

La participation de l'APNQL en matière de sécurité publique aux appels de la cellule de crise COVID-19 de SAC-OR afin d'écouter les enjeux soulevés par les partenaires et communiquer les enjeux des Premières Nations s'est avérée infructueuse puisque les objectifs n'ont pas été atteints. Une opacité et une absence de communication des enjeux de sécurité publique de la part du gouvernement du Québec (ministère de la Sécurité publique et SAA) ont été remarquées lors de ces appels. La gestion de certains enjeux en matière de sécurité publique a ainsi nécessité l'implication de l'APNQL afin d'établir un canal de communication, soit un sous-comité, plus transparent et efficace avec le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec, le SAA et SAC.

Synthèse des aspects positifs et des défis rencontrés

Aspects positifs à conserver et/ou à consolider	
Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none">La pandémie a relevé le besoin de se doter d'un mandat clair en matière de sécurité publique à l'APNQL et d'un chef porteur du dossier.Les discussions du sous-comité ont permis d'ajouter une section « discussion sécurité publique vs déconfinement » au bulletin quotidien de l'APNQL afin de transmettre le maximum d'information aux chefs.	<ul style="list-style-type: none">La formation d'un sous-comité avec le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec, le SAA et SAC a permis d'améliorer les communications.Les rencontres du sous-comité se sont avérées utiles et ont permis d'améliorer et de maintenir les contacts entre l'APNQL et les ministères, d'aborder les enjeux de nature technique et politique et de sensibiliser les partenaires aux effets négatifs d'un long confinement. Ces rencontres ont également permis à la Sûreté du Québec de signaler des enjeux de nature technique et de s'assurer de bien informer les chefs concernés à l'avance.Le sous-comité a formé un canal de communication propre aux chefs concernés et/ou aux corps policiers autochtones afin de traiter des enjeux dans le cadre du déconfinement progressif.Une amélioration de la capacité de coordination du SAA avec les différents ministères provinciaux, particulièrement le ministère de la Sécurité publique, a été constatée.

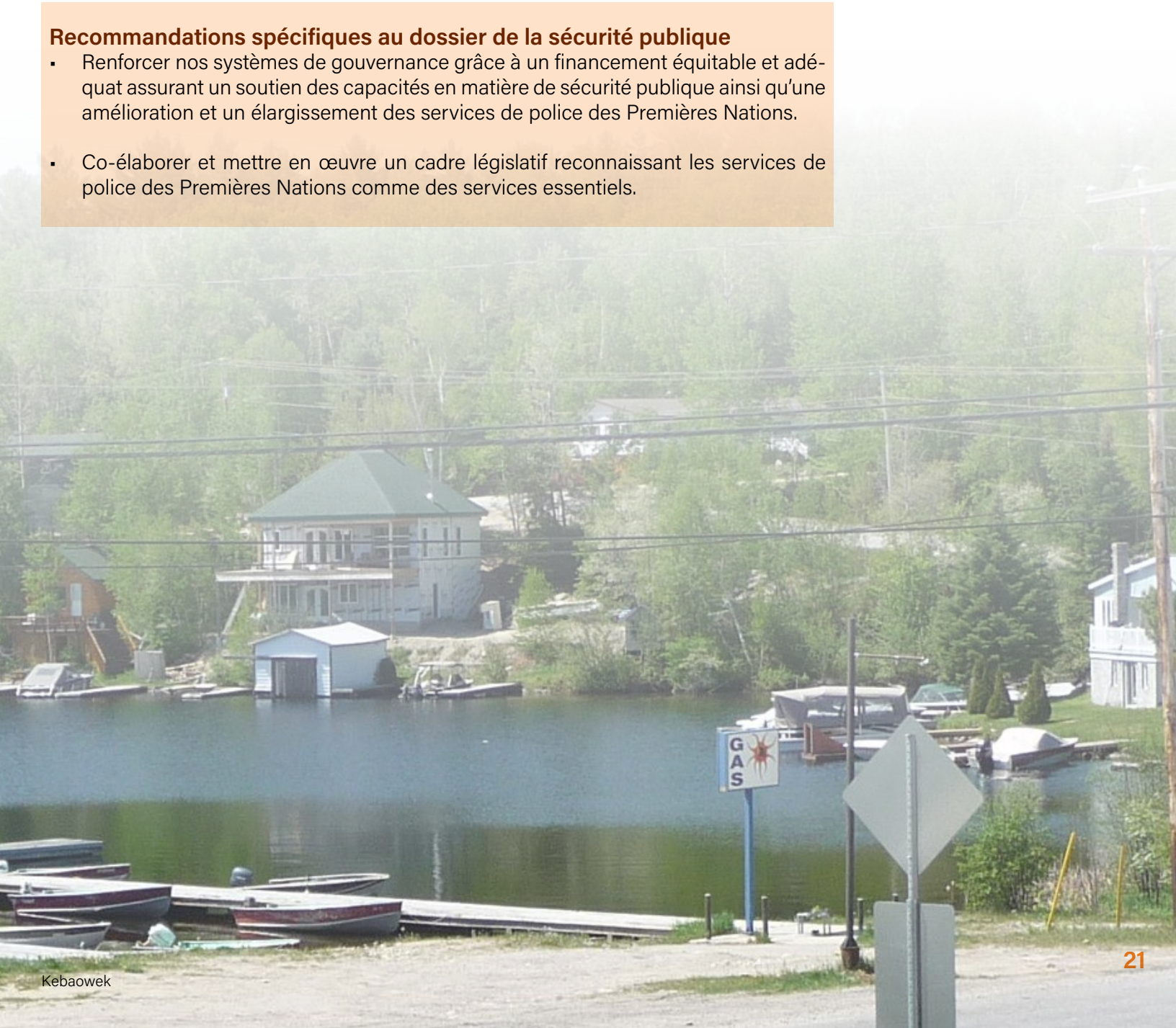


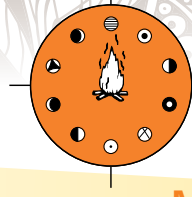
Défis rencontrés

- Le déploiement des mesures de sécurité publique pendant la pandémie a varié grandement d'une communauté à l'autre.
- Insuffisance des moyens et des ressources en matière de sécurité publique dans l'ensemble des communautés des Premières Nations pour lutter contre la COVID-19. Il est parfois difficile de faire respecter les mesures et les consignes en raison du manque de ressources.
- L'approvisionnement en équipement de protection individuelle pour les policiers est demeuré un enjeu entre la province et le fédéral.

Recommandations spécifiques au dossier de la sécurité publique

- Renforcer nos systèmes de gouvernance grâce à un financement équitable et adéquat assurant un soutien des capacités en matière de sécurité publique ainsi qu'une amélioration et un élargissement des services de police des Premières Nations.
- Co-élaborer et mettre en œuvre un cadre législatif reconnaissant les services de police des Premières Nations comme des services essentiels.





Assemblée des Premières
Nations Québec-Labrador

Mission

Le secrétariat de l'APNQL, en collaboration avec ses commissions et ses organismes régionaux (COR), coordonne les dossiers jugés prioritaires et les activités de représentation du chef régional, et il met en application les décisions prises par les chefs en assemblée.

Rôles durant la première vague de la COVID-19

Relations avec les communautés

- Veille stratégique et bulletin quotidien aux grands chefs et aux chefs.
- Soutien et accompagnement dans la rédaction de demandes de financement des communautés.
- Concertation et collaboration étroite avec les COR pour assurer un partage efficace de l'information touchant la santé de nos populations.
- Participation au groupe de travail sur le déconfinement progressif.

Relations politiques et gouvernementales

- Participation aux appels hebdomadaires nationaux avec l'Assemblée des Premières Nations (APN).
- Concertation continue avec le réseau des grands chefs et des chefs des communautés.
- Suivi des enjeux prioritaires dans les communautés par l'entremise du réseau des grands chefs et des chefs.
- Défense des intérêts et collaboration avec différents partenaires impliqués afin de favoriser le partage d'information et la prise d'actions nécessaires.

Logement et infrastructure

- Analyse et suivi des enjeux liés au manque de logements et de lieux de confinement advenant une éclosion de la COVID-19 par le Comité régional tripartite sur le logement.
- Veille stratégique et participation aux conférences téléphoniques avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux du logement et de l'infrastructure.

Quelques actions réalisées entre le 13 mars et le 31 juillet 2020 :



Rédaction et diffusion
de près de 70 bulletins d'information
destinés aux chefs.



Participation à :

- 10 rencontres du Comité des chefs sur la santé de l'Assemblée des Premières Nations.
- 61 rencontres regroupant les Premières Nations, des représentants de Services aux Autochtones Canada et du Secrétariat aux affaires autochtones.
- 28 rencontres réunissant les directeurs généraux des COR.
- 16 rencontres du Comité exécutif de l'APN.
 - 7 rencontres avec les partenaires de la sécurité publique.
- 13 rencontres du Comité régional tripartite sur le logement.
 - 21 rencontres du Comité de chefs sur le logement et l'infrastructure.
- Tenue de plusieurs rencontres virtuelles avec les communautés et les nations pour traiter d'enjeux précis.



Organisation de 9 assemblées virtuelles
des chefs de l'APNQL.

Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL)



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

La Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL), en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du milieu et dans le respect des cultures et de l'autonomie locale des communautés, a pour mission de représenter, de promouvoir, de soutenir et de défendre les intérêts des Premières Nations du Québec et du Labrador en matière de développement socioéconomique, contribuant ainsi à leur essor. Pouvant

compter sur une équipe de dix personnes, la CDEPNQL offre différents types de formations ainsi que du soutien et de l'accompagnement aux agents de développement économique communautaire (ADEC) afin qu'à leur tour, ils puissent venir en aide aux entrepreneurs de leurs communautés. Une offre de services à l'intention des entrepreneurs a été mise au point dans le but de les accompagner dans toutes les étapes de création ou d'expansion d'une entreprise. Des services s'adressant expressément aux jeunes, aux femmes et aux entrepreneurs en économie sociale ont ainsi été mis en place. La CDEPNQL représente les intérêts de sa clientèle et des communautés des Premières Nations auprès des gouvernements provincial et fédéral ainsi qu'auprès de différentes organisations. Par l'entremise de son mandat de recherche et de développement, la CDEPNQL met en place et réalise différents projets permettant de soutenir sa clientèle et de répondre à sa mission. La CDEPNQL travaille principalement avec Services aux Autochtones Canada (SAC), le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), Développement économique Canada, Condition féminine Canada, le Secrétariat à la condition féminine et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La CDEPNQL travaille également avec plusieurs organisations et organismes des Premières Nations, dont le Groupe des femmes élues de l'APNQL, la Société de crédit commercial autochtone et Tourisme Autochtone Québec. Des organisations allochtones sont aussi impliquées dans ses différents projets.

Appréciation globale des relations de la CDEPNQL avec ses partenaires

La CDEPNQL rapporte ne pas avoir eu de difficulté au cours des derniers mois à joindre les fonctionnaires du SAA avec qui elle travaille habituellement. Cependant, il a semblé, durant cette première vague de la COVID-19, que le gouvernement du Québec comptait sur le gouvernement fédéral pour soutenir les entreprises des Premières Nations. Aussi, le SAA n'a pas démontré un rôle de leader en ce qui a trait à la situation des Premières Nations. Il semblait plutôt à la remorque d'autres ministères et peu intéressé à faire valoir les besoins des Premières Nations en matière de développement économique. La CDEPNQL a fait valoir au SAA qu'il détient, sous sa gestion, des fonds normés pouvant être utilisés pour soutenir les entreprises des Premières Nations, et ce, si le gouvernement accepte de modifier les critères actuels.

D'avantage de proactivité a été ressentie du côté de SAC, bien que le ministère ait semblé être à la remorque de la « machine fédérale » qui, elle, préparait des programmes destinés à la majorité, avec peu d'égards pour les particularités des Premières Nations. SAC était donc réduit à un rôle de relayeur d'information et semblait avoir de la difficulté à obtenir des réponses claires concernant certains programmes. Puisque les programmes de financement ont été créés et annoncés rapidement, plusieurs d'entre eux comportaient des zones grises et il n'a pas toujours été facile de savoir de quelles façons ils s'appliqueraient aux Premières Nations. De nombreuses démarches auprès de représentants gouvernementaux ont été faites afin d'obtenir des réponses aux questions provenant de la clientèle. Il a souvent été difficile et long d'obtenir ces réponses qui, lorsqu'obtenues, provenaient souvent de communiqués de presse et d'articles publiés.

Depuis le début de la crise, le bureau régional de SAC semble disposer de peu ou pas d'information à jour lui permettant de brosser un portrait de la situation des entreprises autochtones. D'ailleurs, SAC a accueilli de façon très positive les résultats d'un sondage que la CDEPNQL a réalisé en mai 2020.

Un dernier aspect à soulever est qu'il s'écoule parfois plusieurs semaines entre l'annonce d'un programme et son entrée en vigueur, par exemple le Programme de stabilisation des entreprises autochtones, administré par le réseau des sociétés de financement autochtones. Ces délais peuvent avoir des conséquences désastreuses pour les entreprises des communautés.

Synthèse des aspects positifs et des défis rencontrés par la CDEPNQL

Aspects positifs à conserver et/ou à consolider	
Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none"> • Veille médiatique et stratégique de l'information concernant les programmes de financement s'adressant aux entreprises et aux individus. • Création d'une application Web pour la diffusion d'information ainsi que la publication d'une revue de presse quotidienne envoyée par infolettre. • Mise en place de divers mécanismes permettant de soutenir les entreprises dans leur demande de financement. • Publication de quinze articles expliquant les critères d'admissibilité des programmes d'aide fédéraux et provinciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts réguliers avec les ADEC afin de leur fournir l'information dont ils ont besoin pour, à leur tour, venir en aide aux entreprises de leurs communautés. • Réalisation d'un sondage visant à brosser un portrait de la situation des entreprises autochtones. • Rencontres de suivi avec des entrepreneurs inscrits aux services d'accompagnement visant à s'assurer qu'ils continuent de progresser dans la réalisation de leur projet d'affaires et qu'ils ont l'aide nécessaire pour survivre à la crise.

Défis rencontrés et aspects à améliorer
<p>Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liaison déficiente entre l'Agence du revenu du Canada (ARC), SAC et les Premières Nations concernant l'admissibilité de ces dernières aux programmes. • Les particularités des Premières Nations ne sont pas prises en compte lors de la mise au point des programmes d'aide financière. • Longs délais entre l'annonce d'un programme et son entrée en vigueur.

Recommandations

- L'ARC devrait nommer une personne responsable des communications avec SAC et les Premières Nations pour toutes les questions concernant les programmes.
- Les ministères devraient tenir compte des particularités des Premières Nations au moment même où leurs équipes créent les programmes au lieu de devoir ajuster les programmes une fois qu'ils sont entrés en vigueur. Cela permettrait d'éviter d'entraîner des délais d'attente qui peuvent grandement nuire à une entreprise.
- Les délais entre l'annonce d'un programme et son entrée en vigueur devraient être raccourcis, car ces délais peuvent être cruciaux lorsqu'il est question de la survie ou de la fermeture d'une entreprise.



Mission

La CDEPNQL, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du milieu et dans le respect des cultures et de l'autonomie locale des communautés, a pour mission de représenter, de promouvoir, de soutenir et de défendre les intérêts des Premières Nations du Québec et du Labrador en matière de développement socioéconomique, contribuant ainsi à leur essor.

Rôles durant la première vague de la COVID-19

- A continué d'offrir différents services aux agents de développement économique communautaire (ADEC) ainsi qu'aux entrepreneurs des Premières Nations.
- A créé l'application covid19.cdepnql.com, qui permet aux membres des Premières Nations et aux entreprises de repérer facilement les programmes d'aide gouvernementaux auxquels ils sont admissibles.
- A clarifié les conditions d'admissibilité des programmes s'adressant aux entreprises et a diffusé l'information sous forme d'articles sur son site Web afin qu'un maximum d'entreprises puisse accéder à l'aide dont elles ont besoin.

Quelques actions réalisées entre le 13 mars et le 31 juillet 2020 :



Traitement de 70 demandes d'information ou de soutien provenant d'agents de développement économique communautaire, d'entreprises ou d'élus.



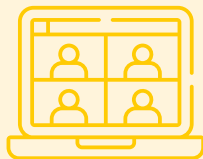
Une cinquantaine de suivis effectués auprès des agents de développement économique communautaire.



Rédaction et publication de 15 articles sur le site Web (cdepnql.org) vulgarisant les programmes d'aide spécifiques aux entreprises.



Création d'une boîte à outils en ligne pour les entreprises.



Participation à plus de 30 visioconférences ou appels téléphoniques pour clarifier les critères d'admissibilité des programmes d'aide gouvernementaux.



Réalisation d'un sondage permettant de brosser le portrait de la situation des entreprises autochtones au Québec.

Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)

COMMISSION DE
DÉVELOPPEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES DES
PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC



Fondée en 1996, la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) est la commission régionale qui, pour le compte de l'APNQL, voit au développement de la main-d'œuvre et du marché du travail, tant à l'intérieur des communautés de Premières Nations qui en sont membres qu'à l'extérieur, en milieu urbain. Sa mission est de contribuer à l'épanouissement personnel et professionnel des Premières Nations en les accompagnant activement dans leur cheminement vers

l'emploi. La CDRHPNQ accomplit sa mission en réalisant quatre mandats : offrir la gamme entière de programmes et de services d'emploi et de formation à l'ensemble de sa clientèle; soutenir l'individu dans son développement professionnel en tenant compte de ses besoins particuliers et de ses aspirations; maintenir une culture d'efficacité et d'excellence par le développement des compétences et l'amélioration continue de la capacité organisationnelle; et entretenir des relations constructives avec les acteurs de l'éducation, du développement social, du développement économique et du marché du travail afin d'assurer le renforcement et l'harmonisation des actions du collectif. La CDRHPNQ travaille en collaboration avec plusieurs ministères fédéraux (Emploi et Développement social Canada [EDSC], Service Canada et Services aux Autochtones Canada [SAC]) et, du côté du provincial, avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) par l'entremise de Services Québec. Plusieurs organisations des Premières Nations comptent également parmi ses partenaires : le Groupe de travail technique de l'Assemblée des Premières Nations (APN) en emploi et en formation, le Comité consultatif des Premières Nations et des Inuit relatif au marché du travail (CCPNIMT), le Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes (CSPNÉA) ainsi que le Secrétariat de l'APNQL et les autres COR.

Appréciation globale des relations de la CDRHPNQ avec ses partenaires

Les relations de la CDRHPNQ avec EDSC, par l'entremise de l'APN, se sont maintenues à un niveau moyennement satisfaisant. Le manque d'une véritable concertation avec les détenteurs d'ententes des Premières Nations est déploré. Le partenariat d'égal à égal entre le ministère et l'APN ne s'est jamais concrétisé, ce qui, dans le cas contraire, aurait favorisé le codéveloppement de solutions novatrices. Les relations avec Service Canada ont été conviviales et la volonté du personnel d'aider est manifeste. Cependant, les longs délais pour recevoir les clarifications et les informations demandées ont fait en sorte que ces dernières ont perdu de leur pertinence au moment d'être reçues. La CDRHPNQ a dû multiplier ses interventions afin d'obtenir des numéros de téléphone directs, des fiches d'information ou des webinaires pour répondre aux multiples questionnements des clients et des communautés. Il est évident que Service Canada n'était pas bien préparé pour ce genre de situation, pas plus dans son suivi des annonces gouvernementales que dans sa capacité à clarifier les nombreuses informations véhiculées. Les voies de communication sont demeurées les mêmes, avec un accès plutôt rapide au personnel clé, principalement par écrit. Service Canada s'était engagé à partager une ressource avec la CDRHPNQ, mais cela a finalement été laissé en plan sans la moindre explication. Dans le contexte de la COVID-19, SAC n'a nullement sollicité la CDRHPNQ. Les relations courantes demeurent à un niveau minimal, avec des contacts au besoin. La CDRHPNQ n'a participé qu'à un seul appel quotidien tenu par SAC, et ce, à sa propre demande, puis a participé aux appels individuels avec les communautés. Toutefois, les comptes rendus n'ont jamais été transmis; cette situation est déplorable compte tenu des impacts majeurs de la COVID-19 sur la gestion des ressources humaines dans les communautés.

Les relations avec Services Québec se sont maintenues au même niveau généralement insatisfaisant qu'auparavant. Plusieurs enjeux expliquent cette insatisfaction : l'ensemble des dossiers autochtones sont coordonnés et/ou mis en œuvre par une seule personne au sein du ministère, ce qui en limite grandement l'ampleur; en ayant une structure de gouvernance décentralisée au profit des régions, les relations sur le terrain sont grandement tributaires des directions et des répondants régionaux; en ayant le français comme langue de travail exclusive, le ministère n'offre pas un soutien de qualité équivalente aux Premières Nations anglophones; et les relations avec des organisations non imputables aux chefs sont naturellement plus aisées pour le ministère que celles avec des organisations de l'APNQL. Services Québec aurait pu et aurait dû s'assurer que les divers plans de continuité étaient cohérents et complémentaires. Le CCPNIMT aurait dû être interpellé à cet égard. Les échanges avec les employés sont courtois, mais généralement infructueux. Les réponses fournies aux demandes de renseignements sont à la fois tardives et trop génériques pour être utiles. Du côté du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), les relations sont minimales, voire quasi inexistantes. Certes, la collaboration avec le SAA est d'emblée limitée, mais la CDRHPNQ aimerait néanmoins être tenue informée et pleinement considérée en tant que COR de l'APNQL. Les voies de communication existent, mais elles ne mènent à aucune action notable.

Synthèse des aspects positifs et des défis rencontrés par la CDRHPNQ

Aspects positifs à conserver et/ou à consolider

Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation rapide des employés en télétravail et mise à leur disposition d'outils technologiques efficaces. ▪ Communications claires, précises et concises en provenance de la direction générale afin d'insuffler un sentiment de sécurité au personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relations conviviales, échanges courtois, volonté d'aider; autant de facteurs favorables auxquels il faudra joindre la portée d'action, la rapidité d'exécution et l'efficacité en général.

Défis rencontrés et aspects à améliorer

Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation colossale du nombre de suivis à effectuer auprès de la clientèle par le même personnel, désormais en télétravail, donc limité aux dossiers électroniques et devant assurer un suivi tout aussi rigoureux auprès des instituts de formation et des employeurs. ▪ La volonté de demeurer opérationnel avec un personnel délocalisé, et avec certains individus anxieux et vulnérables, a amené les ressources humaines à de nombreuses discussions et prises de décisions difficiles, le tout dans un temps restreint. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures gouvernementales liées à la COVID-19 auront des retentissements majeurs sur l'évolution de l'encaisse des centres de services en emploi et formation (CSEF) au regard des fonds d'emploi et de formation. ▪ Travailleurs, stagiaires, chercheurs d'emploi et apprenants soudainement limités dans leurs déplacements; plusieurs ont dû démissionner ou abandonner leur mesure. ▪ L'augmentation du coût de la vie exigera pour les CSEF et la CDRHPNQ d'ajuster leur offre de services afin d'encourager et de promouvoir davantage le parcours scolaire et le cheminement vers l'emploi comme les voies à privilégier pour améliorer ses conditions de vie. ▪ Actuellement, les CSEF doivent être à la fois en mesure de composer avec une pénurie de main-d'œuvre persistante et de forts taux de chômage. ▪ Le confinement et la protection des communautés par la limitation des déplacements forcent la CDRHPNQ à revoir le mode de déploiement de son initiative Focus (mieux comprendre les défis et les besoins des CSEF locaux et urbains par des visites sur place et des échanges en personne). ▪ Une meilleure préparation en vue de la deuxième vague, ou autre crise d'envergure, requiert la mise en commun des défis, des solutions et des perspectives. Il faut encourager la participation d'un grand nombre d'intervenants locaux, urbains et régionaux aux rencontres virtuelles.

Recommandations

À la lumière des événements survenus et des actions posées lors de la première vague de la COVID-19, la CDRHPNQ formule les recommandations suivantes dans le domaine de l'emploi et de la formation :

- Sur le plan fédéral (EDSC et Service Canada) : désignation d'une personne-ressource attitrée, assurant la liaison entre le fédéral et les Premières Nations, ayant une grande connaissance de la réalité des Premières Nations et de la fonction publique fédérale, capable de répondre rapidement aux questions relatives à l'application des mesures mises en place, à l'affût donc de toute décision pouvant toucher les Premières Nations, et apte à faire comprendre leurs besoins précis aux artisans de la réponse fédérale.
- Sur le plan provincial (MTESS et Services Québec) : la solution à plus long terme sera de repenser et de refonder la relation entre les Premières Nations et le ministère, qui continue d'invoquer sa structure décentralisée et sa position historique vis-à-vis des obligations fiduciaires du fédéral pour se soustraire à ses propres responsabilités envers la main-d'œuvre des Premières Nations. Compte tenu précisément de la structure régionalisée de Services Québec et des objectifs ambitieux de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits, la CDRHPNQ recommande que le ministère finance l'embauche d'une ressource par CSEF afin d'assurer la liaison et la collaboration efficace avec les divers acteurs du marché du travail – de manière générale d'abord et à plus forte raison en période de crise globale.
- Sur le plan de la gestion interne de la CDRHPNQ : établissement et mise en place d'un plan de gestion de crise et de continuité comportant des directives claires ainsi que les informations essentielles au déploiement coordonné d'un plan portant sur l'ensemble des instances (locales, urbaines et régionales), des opérations, des lieux de travail et des individus rattachés de près ou de loin à la CDRHPNQ.

Ces trois recommandations sont tout à fait réalisables dans un horizon rapproché, de sorte que le collectif de la CDRHPNQ, avec ses 31 CSEF locaux et urbains, soit prêt à faire face à toute crise éventuelle d'envergure comparable.





CONSEIL SCOLAIRE DES PREMIÈRES NATIONS EN ÉDUCATION DES ADULTES (CSPNÉA)

Depuis le 15 mars 2020, nos communautés ont adopté une démarche proactive pour analyser les effets de la COVID-19. Toutes les communautés offrant des services d'éducation des adultes ont proposé de fermer leurs établissements d'enseignement.

Mesures prises :

- Depuis le 15 mars, nous avons organisé des réunions d'équipe hebdomadaires et partagé des pratiques exemplaires et des orientations concernant les réalités respectives de chacun :
 - Avec les communautés qui offrent des services d'éducation des adultes par l'entremise du CSPNÉA
 - Avec le réseau autochtone d'éducation des adultes, qui comprend les communautés de l'APNQL ainsi que la commission scolaire crie et la commission scolaire Kativik
- Nous avons commencé à publier des bulletins mensuels pour communiquer nos mises à jour et les événements à venir aux communautés et aux partenaires dans leur ensemble.
- Nous suivons l'évolution de la situation avec la province et les syndicats d'enseignants, car ils ont des répercussions sur nos négociations et nos prévisions en matière de ressources humaines.
- Nous utilisons davantage la plateforme Workplace pour communiquer et partager des pratiques exemplaires avec nos enseignants, nos professionnels et nos administrateurs et nous avons intégré ces ressources à notre réseau avec les commissions scolaires crie et Kativik.
- Nous avons constaté que la diffusion de toute l'information de l'APNQL et des COR dans des bulletins quotidiens, hebdomadaires et mensuels aux communautés et le fait de suivre les pages de chaque communauté et COR dans les médias sociaux ont été utiles aux communautés.
- Nous offrons un soutien virtuel continu aux étudiants du programme d'AEC en gestion de l'habitation au moyen de webinaires mensuels sur des sujets proposés par les étudiants.

Points positifs à souligner :

Le financement provenant du MEES et de SAC a été immédiatement confirmé. On a accordé la priorité à la création d'un milieu d'apprentissage à distance. Nous avons immédiatement commencé à faire pression sur le MEES et SAC pour qu'ils investissent dans l'information et la technologie (ordinateurs portables, fibre optique, etc.).

Obstacles rencontrés :

Les communiqués de presse émis par la Table ronde provinciale sur la réussite scolaire des élèves autochtones étaient uniquement en français et il y a eu un délai de deux à trois semaines avant de recevoir l'information en anglais, ce qui était regrettable pour les communautés anglophones. Cependant, en mai 2020, le MEES a adopté une démarche différente pour informer le public et a organisé des conférences de presse (en français ou en anglais) pour s'assurer que tout le monde disposait de tous les renseignements pertinents.

Recommandations :

- La table ronde provinciale du MEES s'est concentrée sur les mesures de lutte contre la COVID-19 dans les établissements scolaires de tous les niveaux, mais il ne faut pas oublier leurs principaux objectifs pour l'année.
- SAC et le MEES devraient investir dans la technologie et l'équipement de nos centres d'enseignement aux adultes étant donné que nos méthodes sont de plus en plus axées sur l'enseignement à distance. Cela doit comprendre des investissements dans les infrastructures de télécommunications de chaque communauté (fibre optique à haut débit).



Mission

Contribuer à l'épanouissement personnel et professionnel des Premières Nations en les accompagnant activement dans leur cheminement vers l'emploi.

Rôles durant la première vague de la COVID-19

- A offert des services essentiels par courriel et par téléphone dans les quatre CSEF qui étaient fermés au public.
- A coordonné les travaux d'un comité des ressources humaines avec les autres COR visant la mise en commun de meilleures pratiques, de guides et d'outils.
- A participé au comité de l'APNQL pour la rédaction des demandes de financement des communautés dans le cadre du nouveau Fonds de soutien fédéral.
- A assuré un service d'accompagnement téléphonique aux communautés sur la Prestation canadienne d'urgence.

Quelques actions réalisées entre le 13 mars et le 31 juillet 2020 :



Diffusion de 216 communications liées à la COVID-19 aux communautés.



Offre de 14 séances de webinaire portant sur :

- Les mesures exceptionnelles de l'assurance-emploi.
- Des mises à jour sur des programmes autochtones.
- La ligne de soutien relativement à l'assurance-emploi et à la Prestation canadienne d'urgence



Production d'un plan et d'une vidéo sur le déconfinement.



Création de 14 outils liés à la COVID-19.



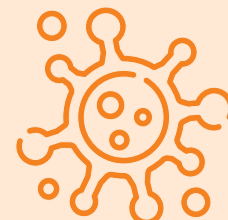
Création d'un espace virtuel sur le site Web informant les communautés des outils et des services disponibles en matière de ressources humaines.



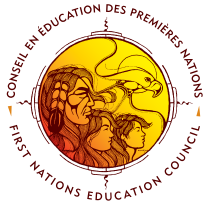
Traitement de 166 communications externes.



Réalisation d'une boîte à outils comprenant des listes de contrôle et des processus d'assainissement pour le lieu de travail.



Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN)



Le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN), créé en 1985, est l'une des premières organisations des Premières Nations au Québec formées par les communautés. Elle est une association de Premières Nations et de communautés, et regroupe huit nations, soit les Abénakis, les Algonquins, les Atikamekw, les Innus, les Malécites, les Mi'gmaq, les Mohawks et les Wendat, ainsi que vingt-deux communautés. Le CEPN représente et défend les intérêts de cette force collective en mettant en valeur les réalités de chaque nation, et ce, dans le respect de son identité, de sa culture et de ses traditions. L'excellence, la réussite éducative, la fierté culturelle ainsi que le contrôle de

l'éducation par et pour les Premières Nations sont au cœur de sa mission. La vision est que chaque Première Nation membre du CEPN exerce localement son droit inhérent et sa pleine compétence en matière de réussite scolaire et éducative. Fier et fort de ses 35 années d'expérience, le CEPN est composé d'une équipe de près de 50 professionnels qui accompagnent les équipes-écoles dans la prise en charge de l'éducation par chacune des nations membres. Le CEPN collabore avec les principaux partenaires, dont l'Assemblée des Premières Nations – secteur de l'éducation, les commissions et organismes régionaux (COR) de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), Services aux Autochtones Canada (SAC) – direction de l'éducation, Patrimoine canadien, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), dont la Table sur la réussite scolaire des Premières Nations et des Inuits, le Secrétariat aux affaires autochtones et les universités.

Appréciation globale des relations du CEPN avec ses partenaires

Au cours de la première vague de la COVID-19, le CEPN a constaté une détérioration de sa relation avec la direction générale de l'éducation de SAC. En effet, des dossiers d'importance, comme le financement de l'éducation, ont été mis de côté. Le CEPN a dû multiplier ses actions pour retenir l'attention des représentants du ministère qui proposaient de couper substantiellement le financement des écoles de bande du Québec pour l'année financière en cours, ce qui contrevenait à l'entente signée entre SAC et la quasi-majorité des membres du CEPN en 2019. Une solution est intervenue, en principes, avec la participation du ministre. Le CEPN continue de défendre l'intégrité et le droit au respect de l'entente de 2019 et, surtout, de décrier la prise de décisions unilatérales des fonctionnaires de l'administration centrale. Également, le CEPN déplore qu'il n'y ait eu aucun suivi de SAC auprès des écoles des communautés concernant leurs besoins relativement à la rentrée scolaire 2020. Les fonctionnaires ont demandé des données financières pour évaluer les coûts associés à une rentrée scolaire sécuritaire et conforme aux exigences de la santé publique, mais n'ont offert aucun suivi et aucune réponse quant au soutien financier à ce jour. Les demandes comptabilisées sont estimées à plus de 3 millions de dollars.

Le CEPN observe une amélioration de la qualité de la relation de travail avec le MEES. Le CEPN souligne notamment le fait que la direction des relations interculturelles, des Autochtones et du réseau éducatif anglophone, coresponsable de la Table sur la réussite scolaire des Premières Nations et des Inuits, a accepté sa demande de tenir des rencontres régulières dès le début de la pandémie. Les deux coprésidents de cette Table se sont ainsi assurés que le MEES communique rapidement et efficacement avec les organisations des Premières Nations et des Inuits. Cependant, le concept de prise de décisions consensuelles n'est pas encore assimilé par l'appareil gouvernemental quand les décisions à prendre ont un impact sur les apprenants des Premières Nations et des Inuits.

La clarification des rôles et des responsabilités de chaque partenaire a été un enjeu durant ces premiers mois de gestion de la crise. L'approvisionnement en équipement de protection individuelle pour les écoles est un bon exemple de situation où le CEPN a dû intervenir afin de dénouer un enjeu mettant en lumière les conflits de compétences.

La gestion de la pandémie a encouragé une meilleure communication et une meilleure coordination des COR par des rencontres périodiques ainsi que par la mise sur pied de différents groupes de travail, dont celui des ressources humaines. La mise sur pied de ce comité a permis de développer le réseau de contacts en ressources humaines, de partager les bonnes pratiques et de soutenir les communautés à l'aide d'une approche plus collaborative et concertée.

Synthèse des aspects positifs et des défis rencontrés par le CEPN

Aspects positifs à conserver et/ou à consolider	
Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation rapide aux nouvelles technologies afin de continuer la prestation de services et de minimiser l'impact sur les apprenants. Création d'un calendrier de formations à distance pour outiller différents intervenants (parents, personnes non enseignantes, aides-enseignants et enseignants). Implantation rapide d'un environnement de travail à distance pour les employés. Installation d'Office 365 et ajout de 250 licences Zoom pros qui ont été rendues accessibles aux autres COR. Participation aux rencontres bimensuelles des ressources humaines des COR et participation à la rédaction d'un chapitre du <i>Guide pratique sur le déconfinement dans un contexte de pandémie à l'intention des communautés et des organisations des Premières Nations</i>. Le Centre de coordination des mesures d'urgence a facilité une meilleure communication et une meilleure coordination des différents acteurs dans la gestion de la pandémie. 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un guide de référence, en français et anglais, en prévision d'un retour en classe : <i>Enseigner autrement</i>. Le comité de création était composé de directeurs d'école et de la conseillère en santé publique de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. Engagement rapide des directions d'école et de Kiuna pour implanter l'enseignement à distance, ce qui a requis des investissements rapides pour améliorer le branchement à haute vitesse. La gestion de la crise a entraîné une préoccupation et un soutien plus accru sur le plan de la santé mentale des élèves puisque, généralement, l'orientation est beaucoup plus pédagogique. Mise en place d'un partage des bonnes pratiques entre le CEPN et les écoles. Amélioration de la communication et de la coordination entre les COR.

Défis rencontrés et aspects à améliorer	
Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none"> Enjeu de connectivité dans les maisons, qui limite les possibilités d'enseignement à distance pour quelques communautés éloignées. Efforts du CEPN pour que les communautés puissent utiliser le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (aménagement d'un espace ou d'un local pour les études à distance). 	<ul style="list-style-type: none"> Flou juridictionnel (qui fait quoi et comment) et absence de plan d'intervention par les COR et l'APNQL. Manque de disponibilité de techniciens dans les communautés pour soutenir les utilisateurs des technologies et nécessité de promouvoir le programme de développement des compétences (technologies de l'information et des communications). Manque de leadership de SAC pour financer les besoins réels, faute de bases de données fiables.



Recommandations

L'APNQL a déployé beaucoup d'efforts avec son personnel existant pour gérer une crise qui perdure. Elle aurait dû se doter d'une ressource contractuelle experte dans le domaine afin de pouvoir offrir l'expertise aux COR et aux Premières Nations. Cette même ressource aurait pu être le point de contact principal auprès du comité de coordination des mesures d'urgence géré par SAC au lieu de monopoliser quotidiennement des représentants des COR. Cette ressource aurait pu présider les réunions des COR relatives aux mesures à prendre pour contrer les effets de la pandémie.

Bien que les communications entre les COR se soient bien déployées, il n'en demeure pas moins qu'il y a toujours place à l'amélioration et à un endroit commun (par exemple, un site Web), où tous les COR pourraient déposer de l'information et y accéder, ce qui pourrait certainement améliorer l'efficacité.





Mission

Le CEPN est l'association de 22 Premières Nations et de communautés qui poursuivent un but commun en vue de maîtriser entièrement leur éducation. La collaboration mutuelle leur permettra d'y parvenir. Elles confieront des mandats au secrétariat du CEPN pendant les assemblées dans le but de soutenir, de promouvoir et de défendre tous les intérêts et les activités des membres qui ont trait à l'éducation, tout en respectant leur identité culturelle unique et leurs croyances communes ainsi qu'en faisant valoir leurs langues, leurs valeurs et leurs traditions.

Rôles durant la première vague de la COVID-19

- A contribué à la mise au point de cours en ligne, dont ceux offerts par l'Institution Kiuna.
- A créé et a mis en ligne une boîte à outils virtuelle dès avril qui offre de multiples activités pour les enfants, les adolescents, les parents, les enseignants et leur famille.
- A poursuivi l'accompagnement des 22 communautés membres dans la gestion des programmes d'éducation sur les plans politique, opérationnel, technologique et pédagogique.

Quelques actions réalisées entre le 13 mars et le 31 juillet 2020 :



Création d'une boîte à outils virtuelle destinée aux parents, aux jeunes et aux enseignants qui offre un calendrier d'activités diversifiées en ligne.



Rencontres hebdomadaires avec les représentants du CEPN et les directions d'école visant à :

- Transmettre de l'information importante.
 - Répondre aux questions.
- Appuyer les équipes-écoles dans la continuité de l'éducation auprès des apprenants.



75 sessions de formation à distance offertes aux parents, au personnel non enseignant, aux aides-enseignants et aux enseignants.



Élaboration du guide de référence *Enseigner autrement*, en français et anglais, en prévision d'un retour en classe.

Production d'une version virtuelle des Jeux interscolaires pour les jeunes de 10 à 18 ans sur la plateforme TikTok.

Déploiement d'une équipe spéciale pour soutenir les écoles relativement à l'enseignement à distance.



Réalisation d'un rapport quotidien présentant de l'information propre au milieu scolaire et envoi d'annonces générales aux représentants, pour un total de 55 publications.

Création d'une communauté en ligne afin de faciliter le réseautage et de favoriser la discussion.

Utilisation de Zoom	Juillet 2019	Juillet 2020
Nombre de rencontres	44	1 301
Nombre de minutes de rencontre	7 200	439 738
Nombre de participants	132	7 415

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Créée en 1994 par les chefs de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador¹⁸ (CSSSPNQL) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'accompagner les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination. La CSSSPNQL travaille étroitement avec les

communautés et les organismes des Premières Nations au Québec ainsi qu'avec l'APNQL, les autres commissions et les organismes régionaux (COR) de l'APNQL. Elle établit des partenariats avec les gouvernements, avec des organismes communautaires, des universités, des hôpitaux, des associations et des ordres professionnels, ainsi qu'avec d'autres organisations des Premières Nations et Inuit, tant à l'échelle régionale que nationale.

Appréciation globale des relations de la CSSSPNQL avec ses partenaires

La qualité des relations que la CSSSPNQL a entretenues au cours de la gestion de crise de cette première vague de pandémie a été tributaire de certains aspects, comme la présence préexistante ou non de canaux de communication efficaces, ou encore de relations de collaboration déjà établies ou non entre les employés de la CSSSPNQL et les interlocuteurs des ministères fédéraux et provinciaux.

De façon générale, la CSSSPNQL a souligné l'excellente collaboration avec les répondants du gouvernement fédéral, plus particulièrement avec Services aux Autochtones Canada (SAC) et avec Emploi et Développement social Canada (EDSC). Cela s'est traduit par la tenue de rencontres régulières (journalières au début de la pandémie, puis graduellement plus espacées), la transmission en temps réel des informations prioritaires (p. ex. : un bilan quotidien par courriel, l'assouplissement des critères concernant l'utilisation des fonds, etc.), et par une proactivité des partenaires de SAC. De plus, l'ensemble de la documentation produite par le gouvernement fédéral a été systématiquement traduit en français et en anglais. Certains irritants sont toutefois apparus, tel le manque de suivi entourant les refus à des demandes formulées dans le cadre du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU).

Bien que de bonnes relations avec le ministère de la Famille du Québec aient été soulignées par le secteur de la petite enfance (p. ex. : pour la traduction systématique de tous les documents), une insatisfaction assez marquée a été notée vis-à-vis de la collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement provincial. Les problèmes relatifs à des réponses qui tardent à arriver, aux délais importants dans la traduction de documents et aux obstacles liés aux conflits de compétence ont été soulevés à maintes reprises par le personnel œuvrant au sein des communautés et des organisations des Premières Nations. Un aspect ayant eu une grande répercussion sur la sécurité et la qualité des services offerts à la population des Premières Nations a été le refus du MSSS d'inclure les communautés et la CSSSPNQL dans les appels stratégiques de gestion de crise et dans les listes d'envoi, se traduisant, entre autres, par un risque de ne pas pouvoir informer en temps opportun les communautés sur les nouvelles mesures de santé publique. Étant donné que les centres de santé et les postes de soins infirmiers situés dans les communautés ne sont pas des établissements reconnus au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS), ils ont été exclus des discussions entourant les directives ministérielles, telles que les arrêtés ministériels et les stratégies de dépistage. L'expertise, l'autonomie et la capacité de gestion de crise des établissements gérés par les gouvernements locaux des Premières Nations ont été difficilement reconnues par le gouvernement du Québec, et ce, dans le cas de plusieurs communautés.

En ce qui concerne les relations avec les communautés des Premières Nations, la CSSSPNQL a rapidement mis sur pied un système de communication avec les directeurs de la santé et des services sociaux, avec les directions des services de garde et des Centres de la petite enfance (CPE), des centres de traitement, des résidences pour personnes âgées, avec les agents de l'aide au revenu, etc. Les employés ont, périodiquement ou temporairement, été affectés à des tâches spécifiques liées à la gestion de crise de la pandémie et à l'accompagnement des communautés et organismes dans ce contexte. Un certain dédoublement des interventions provenant de la CSSSPNQL et de SAC a toutefois été observé au début de la pandémie, un ajustement s'étant opéré par la suite. Un nombre incalculable de documents ont été reçus (en provenance des ministères fédéraux et provinciaux), analysés et partagés avec les communautés et organismes. L'ampleur de ce volet, notamment la tâche associée à l'analyse et au classement informatique, a suscité une charge de travail imprévue.

18 Site Web de la CSSSPNQL : www.cssspnql.com.

Finalement, en ce qui a trait aux relations avec les autres COR, la CSSSPNQL a salué les collaborations établies pendant la pandémie, particulièrement en ce qui a concerné le comité des ressources humaines (RH) pour la production du Guide de déconfinement et l'élaboration d'une politique de télétravail, le comité formé pour soutenir le développement des demandes de financement des communautés et, enfin, la création du microsite sur la COVID-19. Il est d'ailleurs souhaité que la collaboration entre les COR soit maintenue, voire bonifiée, et cela, même une fois la pandémie résorbée.

Synthèse des aspects positifs et des défis observés par la CSSSPNQL

Aspects positifs à conserver et/ou à consolider	
Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none"> La mobilisation des employés et leur capacité d'adaptation; L'accompagnement personnalisé offert aux communautés et organisations; La liaison avec les partenaires (p. ex. : fréquence des appels, tables de concertation, liaisons avec infirmière, conseillère en santé publique, conseillers des services à l'enfance, services de l'aide au revenu, services de garde et autre personnel de la CSSSPNQL); L'organisation dispose de la technologie et des équipements requis pour poursuivre son offre de services à distance, en plus de développer et maintenir à jour un microsite sur la COVID-19. 	<ul style="list-style-type: none"> Collaborations et rencontres entre l'APNQL et les COR pour une mise à profit des expertises et des actions concertées (création d'un microsite sur la COVID-19, présentation au comité sénatorial étudiant la réponse du gouvernement fédéral à la COVID-19 ainsi qu'au comité permanent des finances, cellule de rédaction en soutien aux communautés, etc.); Participation de la CSSSPNQL aux rencontres d'équipe quotidiennes de l'APNQL; Ententes de collaboration préexistantes avec certains ministères et canaux de communication déjà établis; Rencontres quotidiennes entre les partenaires impliqués dans la gestion de crise et les organisations régionales des Premières Nations.

Défis rencontrés et aspects à améliorer	
Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none"> Nombre limité de ressources professionnelles cliniques (p. ex. : médecins, infirmières, coordonnateurs en gestion de crises, traducteurs, etc.) à la CSSSPNQL et risque de surcharge de travail; Gestion de l'information (incluant le classement et le partage avec les communautés et organisations). 	<ul style="list-style-type: none"> Délais déraisonnablement longs pour la traduction vers l'anglais des mesures sanitaires et d'autres documents – risque de mise en danger des populations; Absence d'une veille épidémiologique pour les populations des Premières Nations par le MSSS, peu de communication des cas. La veille a été principalement effectuée par SAC; Dédoublage des actions en début de pandémie. Nécessité de clarifier les rôles et responsabilités de chacun des partenaires; Difficultés d'accès au financement provincial et fédéral par les communautés et organisations. Non-reconnaissance des centres de santé au sens de la LSSSS et exclusion des communautés et de la CSSSPNQL des appels stratégiques et des listes d'envoi du MSSS;

Recommandations

- Poursuivre la défense des intérêts des Premières Nations et assurer une pleine participation aux décisions qui les concernent afin de répondre à leurs besoins en contexte de pandémie. La question financière et les enjeux de compétence ne doivent pas être des facteurs limitant la réponse à leurs besoins;
- Établir des canaux de communication efficaces, des ententes de collaboration (p. ex. : veille épidémiologique, dépistage, vaccination, continuum de services, décrets, etc.), et tout autre mécanisme permettant aux communautés d'avoir accès en temps réel à l'information essentielle de santé publique;
- À partir d'une réflexion stratégique organisationnelle et en collaboration avec les autres COR, se doter d'un plan de continuité des opérations, incluant une cellule de gestion de crise, une équipe en gestion de l'information, une stratégie en ressources humaines et un plan de communication afin d'éviter l'épuisement des ressources, plus particulièrement celles qui ont été reconnues comme essentielles, et se doter aussi d'une politique de télétravail adaptée au contexte de pandémie;
- Adapter l'offre de services de l'organisation au contexte pandémique (p. ex. : méthodes d'accompagnement, offre de formations à distance, ressources professionnelles disponibles pour soutenir la clientèle) en fonction des besoins émergents et prioritaires et du maintien à long terme de ces nouvelles façons de faire dans le cas d'une nouvelle crise sociosanitaire;
- Consolider les corridors de collaboration avec l'APNQL et les autres COR, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et son réseau de la santé et des services sociaux.

En conclusion, il est important de rappeler que les Premières Nations ont droit à une pleine gouvernance en matière de santé et de sécurité de leurs populations et qu'il est essentiel, encore plus en temps de pandémie, que les pouvoirs des gouvernements des Premières Nations soient respectés et que ceux-ci soient directement impliqués dans la prise de décisions les concernant.





COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Mission

Accompagner les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.

Rôles durant la première vague de la COVID-19

- A assuré l'application et le suivi des mesures et des recommandations en matière de santé publique.
- A créé et adapté, selon les besoins, du matériel et des outils pour la clientèle et la population.
- A créé et alimenté quotidiennement un microsite dédié à la COVID-19 : covid19.cssspnql.com, qui regroupe les mises à jour, les nouvelles, les publications et les outils pertinents pour les communautés, les organisations et la population des Premières Nations au Québec.
- A maintenu son offre de services, son accompagnement et son soutien aux communautés et aux organisations des Premières Nations.
- A facilité la liaison entre la clientèle, les ministères fédéraux, les ministères provinciaux et d'autres organismes relativement à ses mandats.

Quelques actions réalisées entre le 13 mars et le 31 juillet 2020 :



Création d'une vingtaine d'outils et de près de 75 mises à jour quotidiennes ou hebdomadaires incluant des résumés des points de presse des premiers ministres fédéral et provincial.



Diffusion de plus de 600 liens et documents ainsi que de 60 outils sur le microsite sur la COVID-19. En quatre mois, il a été visité 4 500 fois.



Traduction de près de 300 documents sur la COVID-19, dont plus d'une soixantaine étaient des documents rédigés par le gouvernement du Québec.

Coordination et tenue de conférences téléphoniques et de visioconférences avec différents réseaux :

Conseil d'administration	15
Directeurs de la santé et des services sociaux	11
Établissements d'hébergement et de soins pour personnes âgées ou en perte d'autonomie	8
Centres de traitement	7
Agents de la sécurité du revenu	6

Organisation et tenue de plus de 500 rencontres sur Zoom par les différents secteurs.



Production d'un guide de déconfinement à l'intention des communautés et des organisations en collaboration avec l'APNQL et ses COR et création d'un guide de déconfinement expressément pour les services de garde et les CPE des Premières Nations.



Acquisition de deux appareils mobiles de dépistage GeneXpert, un pour les communautés innues et un pour les communautés algonquines, en collaboration avec plusieurs partenaires.



Création d'une fiche sur les données communautaires relatives aux facteurs de risque de complications de la COVID-19 pour chaque communauté.



Participation à 70 appels de la cellule de crise de la nation innue.
Participation à 66 visioconférences avec la table des partenaires coordonnée par SAC-Opérations régionales.

Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL)



IDDPNQL
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Fondé en 2000, l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) a pour mandat principal de soutenir les 43 communautés des Premières Nations au Québec et au Labrador dans l'application de

la Stratégie de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, et de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels elles sont confrontées. La mission de l'IDDPNQL est d'offrir aux Premières Nations un carrefour dynamique de services, en soutien à leurs démarches pour la santé du territoire et de ses ressources, pour le développement de communautés durables et pour la reconnaissance de leurs droits. L'IDDPNQL appuie les Premières Nations en fonction des priorités et des enjeux définis localement et dans le respect des besoins de chaque communauté. Il apporte également son expertise à l'APNQL lorsque des enjeux communs doivent être traités. Les actions de l'IDDPNQL touchent notamment les changements climatiques, la conservation et la biodiversité, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la foresterie, la gestion des matières résiduelles, les langues et les cultures, les mines, la planification communautaire globale, la planification stratégique et territoriale et la restauration de sites contaminés. L'IDDPNQL entretient des collaborations avec plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, dont Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Patrimoine canadien, Pêches et Océans Canada (MPO), Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), Ressources naturelles Canada (RNCAN), Service canadien de la faune (SCF) et Services aux Autochtones Canada (SAC). À l'échelle provinciale, les principaux partenaires sont le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) et Transition énergétique Québec (TEQ).

Appréciation globale des relations de l'IDDPNQL avec ses partenaires

Dans la plupart des projets et des dossiers, les relations avec les partenaires fédéraux n'ont pas été touchées par la crise sanitaire. Les partenaires ont offert des accommodements pour tenir compte de la situation et sont demeurés faciles à joindre par courriel ou par téléphone. Plusieurs comités et équipes fédérales se sont rapidement tournés vers le virtuel pour poursuivre les activités de collaboration prévues. Il faut toutefois mentionner que l'accès limité de plusieurs employés fédéraux au serveur de leur organisation a constitué une contrainte, l'accès à leurs bases de données ou à leurs documents pendant les heures normales de bureau étant difficile. Du côté de l'unité de gouvernance de SAC, presque toute l'équipe, tant au bureau régional qu'à l'administration centrale, à Ottawa, a été affectée à la gestion de la crise, sans consultation des Premières Nations ni de leurs organisations. À l'échelle régionale, l'unité était disponible pour répondre aux questions de l'IDDPNQL, mais avait comme directive de ne pas contacter les Premières Nations ou les organisations régionales. À l'administration centrale, l'équipe de la gouvernance a annulé toutes les rencontres prévues du Groupe de travail sur le développement communautaire autochtone et n'a pas effectué de suivi avant le mois d'août 2020. Le manque de suivi de la part de SAC dans le dossier de la planification communautaire et de la gouvernance a mené au non-renouvellement du financement pour le projet pilote en gouvernance et à la fin du financement en planification communautaire globale pour les Premières Nations et l'IDDPNQL.

Les relations avec les partenaires provinciaux n'ont pas été touchées par la présente crise sanitaire, bien qu'elles se restreignent aux contacts prévus aux projets que l'IDDPNQL réalise ainsi qu'aux suivis administratifs nécessaires à ces projets. Au moins deux consultations ou concertations provinciales ont été reportées en raison de la crise sanitaire. Toutefois, il est important de noter les lacunes majeures dans les relations avec les Premières Nations en ce qui concerne le projet de loi n° 61 (PL-61), qui n'a fait l'objet d'aucune consultation auprès des Premières Nations. Dans ce dossier, le gouvernement provincial n'a respecté ni ses engagements ni les droits des Premières Nations.

Synthèse des aspects positifs et des défis rencontrés par l'IDDPNQL

Aspects positifs à conserver et/ou à consolider	
Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'utilisation des médias sociaux et de différents moyens de communication a permis de maintenir les relations avec les responsables des Premières Nations et de transmettre de l'information pour joindre les publics cibles. ▪ Le partage des numéros de téléphone des employés et des collaborateurs de l'IDDPNQL avec les Premières Nations a été particulièrement apprécié. ▪ Les employés ont été outillés et les initiatives technologiques ont été multipliées afin de tenir des rencontres, des réunions et des activités à distance et d'assurer une offre de services complète. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La flexibilité dans les accords de contribution des partenaires fédéraux et provinciaux a permis de repousser les échéances ou de modifier les livrables afin de respecter les mesures sanitaires mises en place dans les communautés, tout en adaptant les activités aux besoins des Premières Nations. ▪ La souplesse démontrée par plusieurs partenaires quant aux échéances des rapports, des livrables et des consultations a facilité les opérations de l'IDDPNQL. ▪ Les réunions fréquentes et la mise en place de comités de coordination et de suivi ont assuré la collaboration, des contacts réguliers et le partage d'information entre les COR.

Défis rencontrés et aspects à améliorer	
Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La crise a démontré l'inégalité de l'accès à la technologie et à Internet entre les Premières Nations. Cet obstacle limite la capacité des communautés touchées d'agir et d'être informées et la capacité des partenaires de soutenir leurs activités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Puisque le projet de loi n° 61 est susceptible d'avoir des impacts majeurs sur les droits des Premières Nations, il aurait été essentiel que celles-ci soient consultées ou que le projet de loi soit reporté à un moment ultérieur. Le gouvernement provincial n'a ni respecté ses obligations ni fait preuve de la souplesse nécessaire à la gestion de la crise.





Recommandations

- Afin d'optimiser la gestion de la crise et d'atténuer les impacts sur la population des Premières Nations vivant au sein d'une communauté, il serait avantageux que tous les acteurs impliqués, les communautés des Premières Nations, les COR et les partenaires financiers réunis, aient accès aux réseaux de communication et à une infrastructure informatique leur permettant de travailler efficacement à distance.
- Dans les différentes rencontres de coordination entre les organismes subventionnaires et les gouvernements locaux pour gérer une crise de cette ampleur, il serait intéressant de favoriser l'implication des acteurs de première ligne, tant dans les communautés qu'auprès de SAC, par exemple, car leurs connaissances du terrain et des ressources locales en font des atouts importants.
- Il serait judicieux de clarifier les rôles de chaque organisation impliquée dans la gestion de la crise, tant du côté des communautés que des COR et des partenaires financiers.
- SAC et les autres ministères et organismes fédéraux devraient collaborer avec les Premières Nations pour déterminer quelles équipes fédérales seront assignées à la gestion de la crise en fonction de la nature de la crise. Cela permettrait d'éviter que les services offerts aux Premières Nations ne répondent pas à leurs besoins ou nuisent à l'atteinte de leurs objectifs.
- Des mécanismes devraient être mis au point conjointement et mis en place avec les gouvernements fédéral et provincial pour assurer le respect des droits des Premières Nations en temps de crise.



L'équipe de rédaction pour le soutien aux demandes de financement

À la demande de l'APNQL, l'IDDPNQL a coordonné les activités de l'équipe de rédaction d'urgence. Une équipe de douze personnes affiliées à cinq différents COR ont reçu le mandat de soutenir les Premières Nations dans la recherche d'information et la rédaction de demandes pour accéder au financement lié à la COVID-19. Dans le cadre de ses activités, l'équipe de rédaction a été en relation avec les équipes de SAC affectées à la gestion de la crise, principalement avec l'équipe responsable du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU), du Fonds de soutien aux communautés autochtones et avec certains membres de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI). L'équipe a répondu à 23 demandes de soutien provenant de onze Premières Nations et d'une organisation.

Plusieurs facteurs ont facilité le travail de l'équipe de rédaction, comme l'utilisation d'une plateforme commune pour le partage des documents, l'organisation d'une rencontre d'information avec SAC, le partage des demandes de soutien en fonction de l'expertise de chaque organisation, l'accès à une fiche d'information bilingue publiée par SAC et l'organisation de rencontres ciblées avec les Premières Nations pour mieux connaître leurs besoins et leurs enjeux.

Plusieurs éléments ont toutefois limité l'action des Premières Nations ou de l'équipe de rédaction dans la gestion de la crise. La communication à l'aide de courriels et de numéros de téléphone génériques avec SAC s'est avérée inefficace et a entraîné des retards. L'utilisation de réseaux de contacts distincts — directeurs de la santé pour la DGSPNI et coordonnateurs des mesures d'urgence pour le PAGU — a généré de la confusion et a ralenti la recherche de solutions pour répondre aux besoins des Premières Nations. Le manque de communication entre les équipes de SAC a forcé certaines Premières Nations à multiplier les suivis et les demandes, dans un contexte où leurs équipes étaient déjà sursollicitées. Le manque de clarté quant aux critères d'admissibilité des dépenses et la gestion en silo des différents programmes de SAC ont aussi été des obstacles. Finalement, la suggestion de SAC d'utiliser les fonds de programmes, lorsque le financement du Fonds de soutien aux communautés autochtones a été épuisé, a suscité beaucoup d'inquiétude chez les Premières Nations.

L'équipe de rédaction a proposé plusieurs pistes de solutions pour améliorer la gestion d'une prochaine crise, notamment :

- Éliminer ou réduire au maximum la portion du financement disponible nécessitant la rédaction de demandes de financement en temps de crise, tant pour les Premières Nations que pour leurs citoyens vivant en milieu urbain.
- Créer un répertoire des mesures mises en place avec succès par les Premières Nations en matière de gestion de crise, par thématique (p. ex. : sécurité alimentaire, gestion des accès, soutien aux aînés, etc.).
- Améliorer le soutien offert aux Premières Nations pour la planification, notamment en travaillant de manière intégrée avec les plans de chaque Première Nation (p. ex. : plan de pandémie, plan des mesures d'urgence, plan communautaire global, plan stratégique, plan de santé communautaire, etc.).
- Améliorer la communication et la collaboration entre les équipes internes de SAC et entre SAC et les Premières Nations pour s'assurer que les équipes des Premières Nations n'auront pas à dédoubler leurs efforts de recherche d'information ou de financement.



Mission

L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) a comme mission d'offrir aux Premières Nations un carrefour dynamique de services, en soutien à leurs démarches pour la santé du territoire et de ses ressources, pour le développement de communautés durables et pour la reconnaissance des droits des Premières Nations.

Rôle durant la première vague de la COVID-19

- A coordonné l'équipe spéciale mise sur pied pour soutenir les Premières Nations dans la rédaction de leurs demandes de financement d'urgence.

Quelques actions réalisées entre le 13 mars et le 31 juillet 2020 :



Diffusion d'un communiqué sur la gestion des déchets solides pendant la pandémie.



Rédaction de projets de lettres de réserves de droits pour l'APNQL et les communautés des Premières Nations.



Création de contenu et soutien direct en animation d'ateliers en ligne et en mobilisation à distance.



Mise en place de comités virtuels de négociation dans le cadre de projets miniers, forestiers ou énergétiques.



Participation au processus de consultation du PL-61.



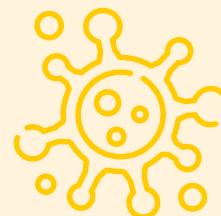
Transformation de l'offre de services régulière pour offrir des activités entièrement en ligne.



Implication au sein du comité des ressources humaines de l'APNQL et collaboration à l'élaboration du guide de déconfinement à l'intention des communautés et des organisations des Premières Nations.



Réalisation d'un inventaire des moyens de communication à la disposition des Premières Nations afin de s'adapter aux besoins de chacune d'entre elles.





Institut Tshakapesh

L'Institut Tshakapesh a dépassé la quarantaine et poursuit sa mission et son engagement envers toutes les communautés innues de la Côte-Nord qui en sont membres : sauvegarder et transmettre leur langue, préserver et promouvoir leur culture, soutenir et développer leur réussite scolaire. Afin de réaliser les nombreux projets découlant de ses mandats, l'Institut Tshakapesh peut compter sur une diversité de partenaires des instances gouvernementales (provinciale et fédérale) et des Premières Nations, sans oublier les organismes locaux et régionaux. Près d'une trentaine de personnes composent l'équipe permanente.

Appréciation globale des relations de l'Institut Tshakapesh avec ses partenaires

Dans le contexte de la COVID-19, l'Institut Tshakapesh a mobilisé ses ressources pour assurer un soutien technique à la connectivité des communautés, un soutien aux directions d'école sur de nombreux aspects visant la gestion des besoins et des actions pour les programmes, les services et les ressources de même qu'un retour en classe sécuritaire, relayer l'information sur les mesures des instances gouvernementales et des Premières Nations et assurer un soutien aux actions et aux communications de la cellule de crise de la nation innue. À partir du 14 mars 2020, la participation aux activités de coordination et la collaboration avec de nombreux organismes (comité d'urgence coordonné par SAC, APNQL, CSSSPNQL, CEPN, élus de la Côte-Nord, Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones, instances scolaires [dont les directions des écoles membres], ministères, organisations et instances régionales [sur les plans de la culture, de l'éducation et des ressources humaines]) ont été multiples. Des activités quotidiennes et hebdomadaires ont eu lieu tout au long de la première vague de la pandémie. L'Institut Tshakapesh estime que ses relations avec chaque organisme ou groupe ont été empreintes d'ouverture et de respect et qu'elles ont été remplies d'apprentissages et de découvertes.



Synthèse des aspects positifs et des défis rencontrés par l'Institut Tshakapesh

Aspects positifs à conserver et/ou à consolider

Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation à l'interne de mandats précis et de ressources en vue de former une équipe de soutien et de coordination de la crise sanitaire qui a été fort stratégique afin d'assurer le meilleur soutien possible. ▪ Élaboration de procédures précises relatives à certaines tâches et responsabilités. ▪ Respect des sources documentaires liées aux mesures gouvernementales officielles, y compris les communications de chaque communauté pour éviter de surcharger les communications à l'égard des cibles cibles. ▪ Établissement et mise en œuvre d'un plan de communication mis à jour selon les enjeux et comprenant des activités et des actions axées sur la culture. ▪ Production de matériel et traduction en innu. ▪ Veille quotidienne (deux rapports par jour) des principaux médias et des pages des partenaires, des communautés et des écoles afin de permettre l'analyse et la gestion des enjeux liés aux messages clés. ▪ Mise en ligne et gestion du contenu sur la page Facebook et dans un microsite (vivreaurement.tshakapesh.ca). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisation des actions et participation aux rencontres quotidiennes de la cellule de crise de la nation innue; participation aux activités visant les préoccupations des membres et des dirigeants des communautés innues; et communication afin d'adapter les messages ciblés tout en respectant l'identité culturelle (psychosocial et communications). ▪ Harmonisation des actions et participation aux rencontres quotidiennes ou hebdomadaires des COR de l'APNQL. ▪ Leadership des organisations dans certains dossiers : partage de documents des COR (guide du CEPN sur le retour en classe) et les rencontres du comité des ressources humaines de la CDRHPNQ concernant le télétravail, qui a été un aspect très positif.

Défis rencontrés et aspects à améliorer

Gestion interne de la crise	Gestion de la crise en collaboration avec les partenaires externes (COR, communautés, gouvernements)
<ul style="list-style-type: none">▪ La connaissance des concepts, des rôles et des responsabilités en matière de sécurité civile.▪ L'établissement d'un plan de mesures d'urgence et d'un plan de continuité des affaires, y compris les politiques, les procédures et la gestion des ressources requises (humaines – formation, matérielles, financières et informationnelles – contenu traduit et adapté culturellement).▪ L'affectation de ressources humaines formées aux mesures d'urgence, tout en tenant compte des mandats qu'elles doivent gérer quotidiennement.▪ La mise à jour de contenus, de listes, de carnets et d'autres outils de gestion et de communication.▪ Le soutien requis sur le plan des ressources humaines pour la gestion des communications, la coordination des projets découlant de la situation (campagne, production, rédaction, révision et traduction) et la gestion de contenu et de sa mise en ligne. L'ajout de postes ou de ressources requiert des budgets supplémentaires.	<ul style="list-style-type: none">▪ Documents, outils et interface commune que chaque organisation pourrait alimenter.▪ Appropriation des concepts, des rôles et des responsabilités en matière de sécurité civile (création d'un schéma qui expliquerait l'organigramme de cette structure).▪ Présence constante, diffusion régulière d'information adaptée à l'état de la situation.▪ Désignation des principaux mandats et des titulaires ou des organismes responsables.

Recommandations

- Création de contenu axé sur les rôles et les responsabilités, les contributions et les comportements en cas de sinistres (et axé sur toute autre forme de situation d'urgence).
- Accentuation des messages visant la préparation et la prévention, dont les mesures sanitaires.
- Accentuation des messages et des ressources en matière de gestion de saines habitudes de vie et des diverses manifestations du stress ou de problématiques de santé.
- Production et partage de contenu adapté culturellement et traduction en langue innue standardisée.

Mission

Afin de préserver la langue et la culture innues, l'Institut Tshakapesh, dans un contexte d'ouverture sur le monde, offre aux communautés des services de qualité dans les domaines de la langue, de la culture et de l'éducation pour favoriser la réussite de tous.

Rôles durant la première vague de la COVID-19

- À la demande de la cellule stratégique de la nation innue, l'Institut Tshakapesh a assuré un soutien à l'harmonisation des actions de communication des communautés innues dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Quelques actions réalisées entre le 13 mars et le 31 juillet 2020 :



Animation d'une page Facebook et d'un microsite renfermant les mesures des instances gouvernementales et des Premières Nations (vivreaurement.tshakapesh.ca).



Veille quotidienne des médias et suivi des actions des partenaires, des communautés et des écoles.



Organisation d'un festival de musique virtuel, d'ateliers interactifs pour la fête des Mères et de rencontres virtuelles de partage pour les aînés.



Diffusion de messages ciblés visant la consommation responsable, le respect de la confidentialité, les relations de couple, la gestion du stress et les étapes du deuil.



Support informatique quotidien offert aux communautés. Acquisition d'iPad pour le virage numérique en vue d'enseigner et d'apprendre autrement.

Très grand soutien aux directions d'école, plus particulièrement afin de préparer une rentrée scolaire en toute sécurité qui respecte les mesures appropriées.



Production de couvre-visages par des artistes-artisans des communautés innues; distribution de couvre-visages aux populations et aux écoles.



PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA DEUXIÈME VAGUE DE LA COVID-19

Depuis le 13 mars 2020, le Québec en entier est sur un pied d'alerte. Les Premières Nations, appuyées par l'ensemble de leurs organisations, ont tout mis en œuvre afin de s'assurer de la santé et de la sécurité de leurs citoyens. Partageant cette même mission, les COR ont tous été proactifs; ils ont poursuivi leur mandat de défense des intérêts des Premières Nations et ont effectué un travail colossal de coordination, d'accompagnement et de diffusion de l'information. La gestion de la crise par les Premières Nations au cours de la première vague de la pandémie a démontré toute leur capacité à gérer une situation d'une telle ampleur, à adapter rapidement leurs interventions et à mettre à profit leur expertise au bénéfice de tous. Le faible nombre de cas de la COVID-19 diagnostiqués chez les Premières Nations en est une démonstration éloquent.

Pour la deuxième vague de la pandémie, les Premières Nations interpellent leurs partenaires fédéraux et provinciaux afin de travailler selon une relation de gouvernement à gouvernement et réclament à être au centre des décisions concernant leurs populations. Tous doivent reconnaître la nécessité que les gouvernements des Premières Nations aient la capacité de prendre les décisions nécessaires. Au cours de la première vague, des retards auraient pu être évités si certaines décisions politiques n'avaient pas été contestées, notamment au chapitre de la sécurité publique. Sur le plan opérationnel, les Premières Nations exigent de détenir tous les outils, ressources et information nécessaires, en temps opportun, afin de répondre adéquatement aux besoins et aux particularités de leurs populations.

Les recommandations ci-dessous sont classées selon trois grands thèmes :

- 1) la gouvernance par et pour les Premières Nations,**
- 2) la santé publique et**
- 3) les communications et les collaborations.**

Gouvernance par et pour les Premières Nations

Prise de décisions et respect de l'autonomie des Premières Nations

Les Premières Nations, par l'entremise de leurs organisations locales, régionales et nationales, doivent être au cœur des discussions et des décisions qui les concernent. Elles doivent siéger aux tables décisionnelles, voire les coprésider, et s'assurer que leurs besoins sont entendus et que les mesures de soutien requises et la forme que doivent prendre celles-ci sont adéquates. Dans le cadre de leur mandat respectif, l'APNQL et les COR continueront à défendre les intérêts des Premières Nations et à veiller à ce que les besoins et la vulnérabilité de certains groupes, comme les jeunes, les femmes, les aînés, les personnes en situation d'itinérance et les Premières Nations vivant en milieu urbain, soient pris en compte.

- **Recommandation :** Les tables décisionnelles visant la gestion de la crise de COVID-19 sont coprésidées par un représentant désigné des Premières Nations et les partenaires gouvernementaux.
- **Recommandation :** Les gouvernements fédéral et provincial s'engagent formellement à éliminer tout obstacle lié au financement pour la gestion de la crise de la pandémie et s'engagent à ce que les rôles et les responsabilités ainsi que la responsabilisation de chacun soient respectés. La question financière et les enjeux de compétence ne doivent pas être des facteurs limitant la réponse aux besoins.
- **Recommandation :** Pour assurer une gestion de la crise efficace durant la pandémie, une gestion conjointe entre SAC et les Premières Nations est essentielle. Pour ce faire, il est recommandé que SAC finance la création d'un poste pour la gestion de crise spécifique aux Premières Nations. L'APNQL pourra ainsi embaucher un expert en gestion de crise afin de soutenir les COR et assurer une coordination régionale de la gestion de la pandémie. Cet expert doit s'entourer d'un groupe de réflexion pour être en mesure de faire face au contexte en constante évolution.

Rôles et responsabilités de chaque partenaire

La rapidité avec laquelle de nouveaux rôles et responsabilités visant la gestion de la crise ont dû être enclenchés au début de la première vague de la COVID-19 a été surprenante. Certains ont vécu plusieurs irritants, entre autres parce qu'ils ont dû composer avec plusieurs flous et incertitudes quant à leurs fonctions, à celles de leurs collègues ou encore vis-à-vis des autres COR ou partenaires gouvernementaux. Il est impératif, dans le cadre de la deuxième vague de la pandémie, de clarifier les rôles et les responsabilités que chacun des partenaires doit assumer afin d'éviter les dédoublements et être le plus efficace possible.

- **Recommandation :** En respect avec le droit à l'autodétermination des Premières Nations, les organisations locales, régionales et nationales des Premières Nations ainsi que les directions des ministères concernés (fédéral et provincial) doivent se doter d'un énoncé commun portant sur leurs rôles et leurs responsabilités en matière de gestion de crise, d'application des mesures, de transmission d'information, etc. Chaque organisation doit occuper des rôles et des responsabilités complémentaires. La réalisation de cet énoncé doit se faire en collaboration et sans conflit de compétences.

Planification de la gestion de crise

Lors de la première vague, il a fallu rapidement faire face à la crise, sans connaître au préalable l'ampleur que celle-ci allait atteindre. Plusieurs aspects du quotidien ont été bouleversés, dont la planification et la continuité des opérations de plusieurs commissions et organismes. D'importants délais ont été occasionnés par de nombreux questionnements se retrouvant bien souvent sans réponse. Afin d'offrir aux citoyens des Premières Nations la continuité des services auxquels ils ont droit, la création d'un plan de gestion de crise et de planification des services est d'une importance cruciale.

- **Recommandation :** À partir d'une réflexion commune, l'APNQL et les COR doivent se doter d'un plan de gestion de crise et de continuité des opérations. Ce plan devrait décrire, d'une part, les processus de concertation (cellule ou comité) devant mener obligatoirement à une prise de décisions effective et à l'attribution de mandats clairs aux COR ainsi que les rôles et les responsabilités de chacun des COR et de leurs représentants désignés pour soutenir la mise en œuvre du plan. D'autre part, il devrait décrire les canaux de communication pour l'échange d'information et un plan de communication commun pour définir l'usage de ces canaux en fonction des objectifs. Celui-ci devra aussi inclure une stratégie de gestion de l'information et de gestion des ressources humaines.
- **Recommandation :** Dans le cadre de la deuxième vague de la COVID-19, les COR et les gouvernements fédéral et provincial doivent adéquatement soutenir les communautés et les organisations des Premières Nations dans l'élaboration ou l'actualisation de leur plan face à la pandémie et de leur plan de mesures d'urgence.

Bonnes pratiques

Tout comme les Premières Nations au Québec, d'autres nations autochtones sont ressorties de la première vague de la pandémie avec une faible propagation du virus au sein de leurs populations. C'est notamment le cas des Premières Nations de la Colombie-Britannique, qui ont réussi à aplatir la courbe de contamination¹⁹. Ces réussites sont le fruit d'efforts acharnés et du déploiement de mesures exceptionnelles mises en place par les nations elles-mêmes ou en collaboration avec leurs partenaires gouvernementaux²⁰.

- **Recommandation :** Afin de faciliter le partage de bonnes pratiques entre les Premières Nations au Québec, l'APNQL doit s'assurer qu'un répertoire des mesures mises en place en matière de gestion de crise est créé (p. ex. : sécurité alimentaire, gestion des accès, etc.) et qu'il est accessible aux communautés et à leurs partenaires.
- **Recommandation :** L'APN ou une autre instance nationale des Premières Nations doit effectuer une veille des bonnes pratiques mises en place par d'autres peuples autochtones au Canada et ailleurs afin d'inspirer les Premières Nations au Québec dans les mesures à mettre en place pour contrer la propagation du virus et en limiter les répercussions néfastes.

Programmes et financement provincial et fédéral

Peu de temps après l'apparition de la COVID-19 au Canada, les instances gouvernementales ont créé de nombreux programmes afin d'offrir de l'aide aux citoyens canadiens. Certains de ces programmes ont été élaborés sans considération des besoins particuliers des Premières Nations et étaient, dans certains cas, incompatibles avec les réalités de ces dernières. De plus, les sommes faramineuses injectées par les gouvernements pour faire face à la crise font craindre des réductions dans les programmes qui ne sont pas liés à la COVID-19.

- **Recommandation :** Il est impératif que les programmes mis sur pied dans le cadre de la pandémie par les gouvernements tiennent compte des particularités des Premières Nations dès leur création, et non seulement lors de leur entrée en vigueur. Ces programmes doivent être créés en collaboration avec les Premières Nations. Ces dernières doivent participer aux décisions quant à la répartition des nouveaux fonds. La formule de répartition doit être équitable et refléter les besoins.
- **Recommandation :** Les gouvernements provincial et fédéral doivent s'assurer que le financement des opérations courantes et des projets préexistants des communautés et des organisations des Premières Nations n'est pas touché par d'éventuelles coupures en raison des investissements massifs liés à la gestion de la COVID-19. Également, les demandes financières liées à la COVID-19 sont évidemment en sus des enveloppes budgétaires destinées à répondre aux besoins des communautés.

Afin de soutenir les Premières Nations dans l'accès aux ressources financières pour la gestion de crise :

- **Recommandation :** S'assurer que les Premières Nations accèdent à du financement de base sans appel de projets et par l'entremise des ententes de contribution existantes afin de répondre aux besoins de leurs citoyens. Si du financement supplémentaire nécessite la rédaction d'une demande, il sera nécessaire de clarifier les critères d'admissibilité des dépenses et d'améliorer la transparence de la gestion de ces fonds. Les décisions concernant la répartition de nouveaux fonds doivent s'appuyer sur le processus décisionnel mis en place par les Premières Nations.



Santé publique

Stratégies de dépistage et de suivi des cas

Depuis le début de la pandémie, les Premières Nations ont, à plusieurs occasions, été mises à l'écart, non seulement des décisions, mais également des stratégies prises par les gouvernements concernant le dépistage et le suivi des cas. La décision d'exclure les résidents et les employés des résidences pour personnes âgées situées dans les communautés de la stratégie de dépistage du gouvernement provincial est un exemple de situation qui ne devrait plus se reproduire. Étant donné les nombreux facteurs de risque auxquels sont confrontées les Premières Nations, un dépistage efficace doit être offert dans les communautés ou à proximité de celles-ci afin de limiter la propagation du virus et s'assurer de protéger les plus vulnérables. De même, les communautés doivent détenir toute l'information concernant les cas en attente de résultats et ceux diagnostiqués afin de mettre en œuvre les actions nécessaires.

- **Recommandation :** Mettre en place un plus grand nombre d'appareils mobiles de dépistage et, avec la collaboration du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral, offrir les formations et le soutien nécessaires permettant aux centres de santé et aux postes de soins des communautés de les utiliser rapidement.
- **Recommandation :** Toutes les communautés doivent détenir des ententes²¹ avec le CISSS/CIUSSS de leur territoire afin d'assurer un accès aux tests de dépistage. Ces ententes doivent aussi assurer que les communautés sont formellement informées des cas avérés et qu'elles sont impliquées dans leur suivi afin de limiter les éclosions. Pour ce faire, le MSSS doit jouer un rôle de leadership et acheminer une directive claire aux CISSS/CIUSSS concernés.

Vaccination

Une course au vaccin est en cours dans le monde entier. Les efforts de plusieurs entreprises pharmaceutiques sont déployés afin de créer, puis de distribuer un vaccin. Les Premières Nations au Québec, en raison de la vulnérabilité de leurs citoyens, souhaitent dès maintenant être incluses dans la réflexion sur la stratégie de vaccination, avec leurs partenaires provinciaux et fédéraux.

- **Recommandation :** Que les gouvernements fédéral et provincial mettent au point, en collaboration avec les Premières Nations, une stratégie de vaccination spécifique pour les Premières Nations au Canada, au Québec et à l'échelle communautaire. Cette réflexion doit inclure une consultation des chefs et des directeurs de la santé des communautés, et être réalisée en collaboration avec le groupe de travail de l'APN qui se penche sur cet enjeu.

21 Un modèle d'entente entre le centre de santé/poste de soins et CISSS/CIUSSS a été élaboré par la CSSSPNQL, en collaboration avec un cabinet d'avocats, expressément pour le dépistage.



Application et respect des mesures sanitaires

L'ensemble des mesures sanitaires recommandées par la santé publique du Québec dépasse largement le simple port du masque et la distanciation physique dans les lieux publics. Contrer la propagation du virus au sein de logements surpeuplés comporte son lot de défis, et est une réalité avec laquelle doivent composer plusieurs communautés des Premières Nations. Il est primordial d'avoir accès à des solutions lorsque l'isolement de personnes potentiellement infectées ou infectées est nécessaire. Les gouvernements doivent s'engager à enrayer le problème de surpeuplement au sein des communautés, qui est plus que jamais criant en ce temps de crise sanitaire.

- **Recommandation :** Les citoyens des Premières Nations ont droit au même soutien des gouvernements face aux déploiements de mesures sanitaires que le reste de la population. Notamment, des investissements pour la création rapide d'un nombre suffisant de nouveaux lieux d'hébergement temporaire dans les communautés doivent être faits afin d'être prêts à répondre aux besoins qui pourraient se manifester dans les prochains mois et limiter ainsi la propagation de la maladie.

Équipements de protection individuelle

Dès le début de la pandémie, l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) contre la COVID-19 a représenté un défi pour le système de la santé en général qui a été encore plus lourd au sein de plusieurs communautés des Premières Nations. En mai, le ministère des Finances du Canada avait annoncé des mesures visant à mieux s'assurer que les Canadiens ont accès aux EPI et à d'autres types d'équipement médical. Du côté des Premières Nations, les demandes d'EPI pour le personnel de santé et les policiers sont transmises à SAC, qui en assure la coordination. À la mi-juillet, 35 % des communautés ayant participé au sondage de SAC disaient ne pas avoir de réserves suffisantes d'EPI.

- **Recommandation :** Le financement et les mécanismes nécessaires doivent être rapidement mis en place afin que tous les intervenants des communautés des Premières Nations, tant ceux travaillant dans le domaine de la santé que ceux des autres domaines, comme les policiers, les enseignants et les intervenants des services sociaux, disposent d'un inventaire suffisant d'EPI pour faire face à la deuxième vague de la pandémie.



Communications et collaboration

Dans ce contexte de pandémie, des centaines de personnes issues des différents ordres de gouvernement (Premières Nations, fédéral et provincial) ont été amenées à travailler ensemble, une première fois pour certains et de manière encore plus soutenue qu'à l'habitude pour d'autres. Une énorme quantité d'information a été transmise quotidiennement, amenant par le fait même divers défis logistiques et informatiques pour analyser, classifier et transmettre cette information. Afin d'assurer une cohésion et un continuum, des mécanismes de communication et de collaboration efficaces sont indispensables. De plus, il faut s'assurer que les Premières Nations détiennent, dans des délais adéquats, toute l'information dans les deux langues officielles, les outils nécessaires leur permettant d'assurer la santé et la sécurité de leurs citoyens ainsi qu'un accès à des services de qualité.

- **Recommandation :** Désigner une personne-ressource (agent de liaison) dans chaque communauté, COR et direction concernée des ministères fédéral et provincial expressément dédiée à la gestion de crise et capable de répondre rapidement aux questions relevant de son milieu.
- **Recommandation :** Consolider les corridors de collaboration entre l'APNQL, les COR et les gouvernements fédéral et provincial (y compris son réseau de la santé et des services sociaux).
- **Recommandation :** Mettre en place une stratégie de communication en matière de santé publique orientée sur les différentes clientèles des communautés et des organisations. Cette stratégie doit être élaborée conjointement par les COR, les communautés et les organisations, et s'appuyer sur des canaux de communication diversifiés qui correspondent aux clientèles visées : dirigeants, intervenants et population des communautés. Cette stratégie doit permettre de transmettre rapidement à ces clientèles une version claire, linguistiquement et culturellement adaptée des messages, des formes d'aide financière et des consignes de santé publique émis par les gouvernements fédéral et provincial.

* * *

Les travaux effectués jusqu'à maintenant à l'échelle internationale soutiennent tous que, chez les peuples autochtones, la marginalisation, les traumatismes historiques et intergénérationnels, la présence d'inégalités en matière de santé, mais aussi sur les plans social, économique et culturel, augmentent les risques de complication et de mortalité en situation de pandémie. En revanche, la reconnaissance de leur autodétermination et la présence de financement adéquat et d'un plan stratégique élaboré à partir des besoins particuliers de cette population et dont la gestion relève des autorités en place en diminuent les risques²².

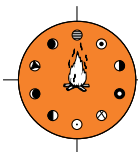
Le présent bilan montre qu'au cours des derniers mois, les autorités locales et régionales des Premières Nations ont été mises au défi. Les actions qu'elles ont déployées ont permis d'obtenir une évaluation positive de leur gestion de cette crise sanitaire. Pour limiter la propagation de la COVID-19 au cours de la deuxième vague qui s'amorce, les Premières Nations et les partenaires gouvernementaux doivent davantage unir leurs efforts en modifiant leur mode de coordination et de décisions de façon à y intégrer la participation des Premières Nations aux niveaux régional et local pour les questions qui les concernent. De plus, les Premières Nations devraient déjà amorcer une réflexion entourant la réalisation du bilan de la deuxième vague et se doter, par exemple, d'outils communs pour documenter leur expérience et vérifier l'état d'avancement des recommandations ci-dessus mentionnées.

Enfin, les effets collatéraux des mesures de confinement doivent faire l'objet d'une grande attention, particulièrement pour les sous-groupes de la population des Premières Nations présentant une plus grande vulnérabilité. La santé, le mieux-être et la sécurité de nos populations doivent être au cœur des décisions. C'est de cette façon que les Premières Nations se gouverneront et ressortiront de cette crise en ayant limité au maximum les répercussions néfastes d'une telle menace, comme elles ont su le faire lors de cette première vague.

22 Richardson et Crawford (2020), COVID-19 and the decolonization of Indigenous public health: <https://www.cmaj.ca/content/cmaj/192/38/E1098.full.pdf>. Yashadhana, Pollard-Wharton, Zwi et Biles (2020), Indigenous Australians at increased risk of COVID-19 due to existing health and socioeconomic inequities: <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S2666-6065%2820%2930007-9>.







Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC



FIRST NATIONS HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT COMMISSION OF QUEBEC



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR



IDDPNQL INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR



INSTITUT Tshakapesh

